



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 29

avril 2024

Conseils municipaux des 12 mars et 9 avril

CONSEIL DU 12 MARS :

Sur une convention de partenariat d'achat groupé d'électricité verte, de gaz naturel, de pellets, de panneaux photovoltaïques et de vélos à assistance électrique avec la société Wikipower, nous aurions pu saluer une Initiative louable si elle se réalisait avec les opérateurs historiques publics ou même semi-publics (comme EDF ou Engie) ; mais, faute de garanties pour les Quetignois (ménages ou entreprises) sur l'évolution des prix et sur l'origine verte de ces énergies , compte tenu aussi de la clause faisant de la Municipalité la "garante" de la convention, nous avons pensé que même si l'intention est bonne, le gain pour le souscripteur serait bien modeste par rapport aux incertitudes et risques encourus. Nous nous sommes donc abstenus.

Sur le rapport d'orientations budgétaires, nous avons relevé quelques points sensibles :

Certes, c'est la loi des finances 2024 qui fixe l'augmentation des bases locatives pour le calcul de la taxe foncière alors qu'on reste dans un contexte inflationniste ; mais au cours des deux années passées, la taxe foncière sur le bâti aura augmenté de plus de 12 % pour notre commune, auxquels il faut ajouter la part de la métropole. Les salaires et les pensions n'ont pas suivi, les comptes sont vite faits (chiffres de 2023)... Nous avons souligné le caractère particulièrement injuste de cet impôt qui ne tient pas compte des revenus des assujettis mais de la superficie du foncier. Le Conseil municipal ne peut certes pas modifier la hausse des bases locatives, mais il peut jouer sur les taux. Nous proposons donc qu'il y ait un véritable effort sur le taux qui sera décidé par le Conseil d'avril, ne serait-ce qu'une réduction d'1 point... Nous ne sommes pas opposés à des augmentations d'impôts, à condition qu'elles soient justes et équitablement réparties.

Nous nous interrogeons sur le doublement des frais entraînés par la bonification indiciaire, craignant des distorsions ou des inégalités entre les agents municipaux.

À propos des aides aux populations précaires, nous critiquons une ambition trop limitée dans la mise en œuvre du revenu municipal complémentaire, qui faisait partie du programme de la majorité municipale comme du nôtre en 2020.

Sur la "Coulée verte" de la plaine des Aiguisons :

Nous avons apprécié le projet, la démarche engagée pour cet aménagement, la volonté de co-construction avec les habitants.

Une trentaine de Quetignois, parmi lesquels plusieurs membres de RQ, ont participé activement à l'élaboration d'un projet, apportant leur imagination et leur volonté d'aboutir à améliorer cet espace vide aux moyens de nombreuses propositions concrètes.

Mais si les quatre premiers ateliers ont été créatifs, le dernier a été plutôt décevant pour bon nombre de participants. Plusieurs ont souligné le peu de temps laissé pour réagir au projet de synthèse qui devait normalement aboutir à un consensus mais a été présenté à toute vitesse, sans possibilité réelle de se l'approprier.

Nous avons constaté un fossé entre le coût du projet de synthèse (520 000 €) et l'enveloppe (200 000 €) imposée au départ et jugée d'emblée largement insuffisante. L'essentiel de l'atelier a consisté à faire des coupes sombres budgétaires dans des propositions dont nous pensons qu'elles étaient sensées, adaptées, et d'un coût plus que raisonnable par rapport à beaucoup d'autres dépenses d'aménagement. Nous nous étonnons que cette enveloppe ait été présentée comme indépassable et consensuelle, alors qu'elle n'a pas fait l'objet d'un débat en commission des finances et n'a jamais été présentée au conseil Municipal.

Si la co-construction évacue d'emblée la question financière, elle est alors amputée d'un de ses éléments essentiels, et ne peut être présentée comme telle. Nous pensons qu'il faut élargir cette enveloppe à 500 000 euros, conformément au chiffrage d'un projet qui aurait pu être consensuel. Si les finances de la ville ne peuvent supporter un tel investissement pour la seule année 2024 (ce dont nous doutons si nous la comparons aux 2,9 M d'€ du revêtement de la place centrale au nord du tram, au 1,2 M d'€ pour la réhabilitation de la plaine Mendès-France ou aux 120 000 € d'une simple bande d'asphalte avenues du 29 mars 1962 et du Cromois), nous proposons qu'il le soit sur plusieurs années, au moyen d'une autorisation de programme.

Il faudra de toute façon tôt ou tard aménager des cheminements et équipements sur cette plaine ; autant agir tout de suite !

Ces remarques et contre-propositions n'enlèvent rien à la qualité et l'importance de cette démarche engagée. Son but est de permettre de réaliser un aménagement de qualité largement imaginé par les habitants, et aussi de montrer qu'ils se retrouvent confortés dans leur rôle de citoyens au moment d'un réel exercice de démocratie participative, que nous souhaitons prolonger.

Sur l'ensemble du rapport :

Nous faisons remarquer que le bénéfice de l'inscription de Quetigny aux quartiers "politique de la ville", dont nous nous félicitons tous, avait été supprimé par Hollande et se trouve rétabli par Macron !

La dimension sociale est loin d'être absente de ce rapport, mais selon nous insuffisante dans le contexte de crise, et on souhaiterait davantage de crédits au service des plus démunis (revenu municipal, nouvelles ressources en équipements et personnels au CCAS, carte transports gratuits – gratuité des 15 premiers m³ d'eau). D'autre part, la transition écologique devrait aussi être accélérée.

Pas de vote sur ce rapport ; nous voterons, le mois prochain, sur le budget lui-même.

Enfin, en réponse à Monsieur Kencker (liste "ETIQ") qui, constatant que nous avons participé à une « réunion des gauches » sur la ville, se targue d'être devenu « la seule opposition » dans notre assemblée, nous avons cru devoir préciser qu'une « réunion » n'était pas une « union », qu'on peut discuter entre militants, que nous étions capables de distinguer la gauche de la droite (il ne nous serait pas venu à l'esprit d'inviter cette dernière), et que nos positions étaient prises collégialement, avant chaque Conseil, en fonction de nos débats. Nul ne peut douter de notre forte opposition à la Place centrale ou au chantier Vatel, mais nous n'avons pas honte de nous féliciter de l'évolution de l'éclairage urbain ou du très beau projet de la Parenthèse, que nous soutenons sincèrement et sans réserve. Enfin, nous jugeons plus utile que jamais de discuter avec toute la Gauche en cette sombre période où de graves menaces internationales ou économiques pèsent sur nous !

CONSEIL DU 9 AVRIL :

Compte administratif 2023

Ce résultat traduit l'application rigoureuse de ce qui avait été décidé l'an dernier... Nous avons voté contre, nous re-votons **contre** !

Les charges à caractère général (prestations qui n'évoluent que rarement en fonction de l'inflation) sont devenues les variables d'ajustement pour financer l'investissement. On avait déjà constaté plus de 500 000 € de baisse pour 2002. Une baisse de 7 emplois permanents et 10 non-permanents est le « prix » à payer pour le maintien de la dépense.

Quant à l'aide alimentaire que nous proposons l'an dernier, elle est mise en place cette année ; nos concitoyen·ne·s en difficulté ont donc perdu un an...

Affectation du résultat de l'exercice 2023

Ces 4 158 067,16 € alimentent une grosse part de l'investissement et dispensent de recourir à l'emprunt. Or nous avons critiqué un emprunt dangereux comme l'*Euribor* à taux variable). Nous votons donc **pour** cette décision raisonnable.

Budget primitif 2024

Depuis une dizaine d'années, vous avez privilégié l'investissement (ce qui est une bonne chose en soi), mais parfois au détriment du fonctionnement (les dépenses courantes toujours en baisse) alors que les besoins augmentent, notamment ces dernières années où la crise et l'inflation ont compliqué la vie de nos concitoyens. Des coupes et restrictions qui se font sentir dans les différents services publics attendus par ces derniers.

Le budget du CCAS est plutôt stationnaire alors que les besoins ont fortement augmenté (parfois mal connus ou mal évalués).

Les subventions aux associations sont maintenues (en € courants), mais si on les rapporte à l'inflation élevée, on constate une baisse non négligeable.

Une rallonge a été refusée au budget du premier budget participatif (plaine des Aiguisons).

Nous nous sommes **abstenus** sur ce budget.

Taux d'imposition pour 2024

Nous demandons (comme l'année dernière) une baisse d'un point du taux de taxe foncière sur le bâti, qui affecte essentiellement les propriétaires modestes, soit environ 100 000 €, au vu de deux années "particulières" de crise et d'inflation.

Le maire s'y étant opposé, nous nous sommes **abstenus**.

Désaffectation et déclassement d'une parcelle 1 rue du Midi

Il s'agit de vendre une partie de la parcelle communale où se trouvait l'ancienne crèche à une filiale du groupe de maisons de retraite Korian, *Âges et vie*, pour y construire 3 ensembles de 8 logements pour seniors, "avec accompagnement personnalisé et cadre convivial".

Nous demandons quel est le sort dévolu aux deux autres lots dans une zone aussi cruciale où l'on doit tenir compte de l'urbanisation ultérieure. On nous répond que l'un gardera l'atelier *Quetibois*, et que l'autre comportera sans doute des logements.

Pour nous, cette parcelle fait partie du Cœur de Ville. Elle est située dans un lieu d'habitat déjà très dense, de surcroît avec une forte circulation automobile, dangereuse pour des personnes à mobilité réduite, alors qu'il y a déjà plusieurs autres programmes récents destinés aux personnes âgées (l'EHPAD Le Cromois, la résidence intergénérationnelle, la résidence seniors). Cette nouvelle dépossession d'un bien municipal et ce nouvel appel à la SPLAAD nous remet en mémoire quelques mauvais souvenirs...

Nous demandons s'il est prévu de couper des arbres. Réponse : oui ; 5 arbres malades ; 8 seront gardés.

Le bâtiment prévu sera sans doute plus haut que le précédent... Combien d'étages ? Réponse : RDC + 2.

Il y aurait des projets alternatifs... Pourquoi pas un jardin avec des jeux pour enfants (ceux qui sont de l'autre côté de la rue du Midi n'étant pas en très bon état et pas faits pour les petits) ? Et pourquoi pas, mieux encore, un recours à la démocratie participative pour élaborer un projet... pas trop calibré à l'avance ? Pas de réponse sur ce point. Nous votons **contre**.

Instauration du congé menstruel

Nous sommes **favorables** à toute disposition qui améliore les conditions des agents (hommes et femmes) : hygiène, santé, confort et bien-être physique et mental. Ainsi, nous saluons cette disposition qui existe déjà dans certains pays depuis des décennies (1947 pour le Japon, beaucoup plus récemment pour l'Espagne). Mais nous avons quelques questions, dans le but d'avoir des garanties.

Certaines organisations féministes ne sont pas favorables à la dénomination de "congé menstruel" : il ne s'agit pas de temps libre ; elles proposent plutôt "arrêt de travail". D'autre part, le terme "menstruel" pourrait être considéré comme une intrusion dans l'intimité des femmes. Y aura-t-il un certificat médical tous les mois, ou un certificat médical unique ? Mentionnera-t-il la raison de l'arrêt de travail ?

On ne voudrait pas une rupture d'égalité entre les tranches d'âges des femmes.

On peut remarquer qu'au Japon, en 1965, 26 % des femmes y avaient recours, et en 2016 même pas 0,5 %...

En Corée du Sud, qui l'a mis en place depuis 2021, il y a déjà des primes pour les femmes qui décident de ne pas prendre ce congé !

Avez-vous des informations sur la façon dont les communes pionnières, en France, ont appréhendé la question du secret médical ?

Règlement du budget participatif

Ce projet (étudié en commission) est un bon début, permettant aux citoyen·ne·s de jouer un plus grand rôle ; nous votons **pour**.

Nous nous sommes réunis, depuis, pour en discuter, et nous avons des propositions à avancer pour améliorer la formule.

Pour aller plus loin dans la "participation", pourquoi pas des "ateliers" ou des "comités" citoyens, qui pourraient discuter et amender ce règlement ? Ce genre de comités pourrait nous aider à élaborer des suggestions d'évolution.

Le cas de Grigny (Rhône, 9000 habitants, donc comparable à Quetigny) nous fournit un exemple de projet beaucoup plus ambitieux. Le budget participatif, lancé dès 1992, reposait sur 6 conseils de quartier, et le montant qu'on y discutait représentait 25 % du budget de la commune. Il avait suscité un engouement spectaculaire dans la population. Il est vrai qu'un changement de majorité municipale a mis fin à ce budget participatif, mais il y a certainement des leçons à en tirer !

Le bilan dans les collectivités où le budget participatif a été mis en œuvre plus récemment fait apparaître un foisonnement de tout petits projets ayant un côté « amateur », et d'intérêt fort inégal ; c'est ce qui ressort d'un rapport de la Banque des Territoires.

Pour déboucher sur des projets de plus grande ampleur, ne pourrait-on pas faire appel, non seulement aux particuliers, mais à des associations ou à des collectifs ?

La part du budget communal dédiée à la démocratie participative pourrait être fixée au niveau de la Commune, avec participation des citoyen·ne·s. Elle est à Paris de 5 %, et plusieurs villes de Rhône-Alpes, Grand-Est, Loire-Atlantique, Gers... manifestent ce type d'ambition.

En tout cas, nous sommes sur la bonne voie. Les efforts sont à poursuivre !



La Lettre

n° 29

avril 2024

2ème rencontre de la gauche quetignoise

Une bonne trentaine de personnes ont participé à la deuxième rencontre de la Gauche quetignoise, deux mois après la réunion du 25 janvier qui avait ouvert le processus engagé par Ensemble!, Les Écologistes, La France Insoumise, le Parti Socialiste et Réinventons Quetigny.

Trois thèmes ont alimenté la réflexion et le débat :

Pauvreté et précarité : les connaître et les faire connaître, faire le point sur l'ensemble des acteurs qui contribuent à les faire reculer. Il ne s'agit, pour la Gauche qui se rassemble, ni de concurrencer l'action des élu·e·s, ni celle des services de la ville, mais de concevoir ensemble une politique de solidarité envers les personnes les plus vulnérables de notre commune. Quelles solutions proposer en matière de revenu, de logement, d'insertion sociale et professionnelle, de santé, d'accès aux droits pour ces personnes ?

Changement climatique : l'accélération des phénomènes et des catastrophes climatiques extrêmes nous impacte toutes et tous et nous obligent à agir pour inventer des solutions dans de multiples domaines de notre vie : l'eau, l'énergie, le logement, les transports, l'urbanisme, etc.

L'immigration : cette réalité concerne de nombreux aspects de la vie politique, sociale et culturelle de la Commune, de ses élus et de ses habitants : l'intégration des personnes venues de l'étranger et de leur famille, la question de la langue, le respect des droits des migrant.es, l'emploi, l'accès au logement, aux services publics, la nécessaire diversité dans les quartiers, l'ouverture des Quetignois aux cultures étrangères, la place des enfants d'immigré·e·s dans l'école, etc.

Ces thèmes devraient nourrir et guider la réflexion et l'action de notre rassemblement dans les mois et les années qui viennent. Ces premières rencontres ne sont que le début d'un processus que les participants souhaitent durable. Si l'urgence face à la montée de l'Extrême-droite est sans doute ce qui a précipité le rapprochement des diversités politiques, l'enjeu est bien plus audacieux : prendre la mesure des échecs de la Gauche et poser de nouvelles fondations pour répondre aux exigences sociales, écologiques et démocratiques de nos concitoyens.

Nous avons bien conscience que **notre action ne peut s'inscrire dans la durée si nous restons enfermés dans notre ville**. Elle ne peut se développer et s'épanouir que dans un espace ouvert sur les questions nationales et universelles sur un projet global dont la trame a été tissée dans le programme partagé de la NUPES élaboré lors des dernières élections législatives de juin 2022.

Des projets, des espoirs de renouveler nos pratiques politiques pour remobiliser nos concitoyen·ne·s, mais aussi **de profondes interrogations** ! Comment ce rassemblement couvert de cheveux gris peut-il faire la jonction avec les générations plus jeunes ? Comment les inciter à prendre la relève en leur donnant les moyens de s'engager pour saisir le relai d'une génération qui peut certes transmettre expérience et idées mais qui ne fera pas la révolution sociale et démocratique dont nous avons besoin ?



La Lettre

n° 29

avril 2024

La plaine des Aiguisons : premier bilan

Inaugurée lors de la réunion publique du 7 décembre à l'amphi du lycée agricole, la consultation sur la transformation de la plaine des Aiguisons a tenu quatre ateliers de décembre 2023 à février 2024.

C'est la première fois que les Quetignois étaient invités à « co-construire » avec les élu·e·s et les services de la ville un projet d'aménagement d'un espace significatif de notre ville.

Une trentaine de Quetignois, parmi lesquels plusieurs membres de RQ, ont participé activement à l'élaboration d'un projet, y apportant leur imagination et leur volonté d'aboutir à améliorer cet espace vide aux moyens de nombreuses propositions concrètes.

- Le premier (16 décembre 2023), auquel ont participé une quarantaine de personnes, a consisté en une prise de connaissance, sur le terrain, des potentialités et enjeux de cet espace, suivie d'un échange à la Maison des associations sur l'environnement de cet espace, sur le projet et les objectifs des ateliers à venir
- Le deuxième (18 janvier 2024) : quel espace imaginer dans 20 ans ? et, concrètement, que peut-on réaliser sur cet espace ? potager éducatif, espace méditerranéen, parcours santé, forêt urbaine, kiosque à musique, tables de pique-nique... ?
- Le troisième (3 février 2024) était organisé en quatre groupes chargés d'élaborer, chacun, une épure de la disposition de l'espace en intégrant les différentes propositions retenues.

Si les quatre premiers ateliers ont été créatifs, le dernier a été plutôt décevant pour bon nombre de participants :

- Plusieurs ont souligné le peu de temps laissé pour réagir au projet de synthèse, qui devait normalement aboutir à un consensus mais a été — hélas !— présenté à la va-vite, sans possibilité réelle de se l'approprier complètement.
- Le fossé apparu entre le coût du projet de synthèse **520 000 €** et l'enveloppe de **200 000 €** imposée au départ. L'essentiel de cet atelier a alors consisté à faire des coupes sombres budgétaires dans des propositions dont nous pensons qu'elles étaient sensées, adaptées, et d'un coût plus que raisonnable par rapport à beaucoup d'autres dépenses d'aménagement de notre ville. À titre de comparaison, le jardin aménagé aux abords de l'immeuble intergénérationnel cours Sully a été budgété 380 000 € pour une surface de 2000 m², la plaine des Aiguisons occupe une surface sept fois plus importante. Les seuls revêtements de la nouvelle place centrale ont coûté près de 3 millions d'euros et le terrain de football synthétique 1,15 million d'euros. Nous nous étonnons que l'enveloppe de 200 000 euros ait été présentée comme indépassable et consensuelle alors qu'elle avait été jugée comme largement insuffisante dès la première réunion par certains participants. Cette enveloppe n'a fait l'objet d'aucun débat en commission des finances et n'a jamais été présentée au Conseil municipal.
- Si la démarche de co-construction évacue d'emblée la question financière, elle est alors amputée d'un de ses éléments essentiels, et ne peut être présentée comme telle.

Pour ces raisons, les élus de Réinventons Quetigny ont proposé lors du débat d'orientation budgétaire d'élargir cette enveloppe à 520 000 euros, conformément au chiffrage présenté lors du dernier atelier, pour un projet qui aurait pu être consensuel.

Si les finances de la ville ne peuvent supporter un tel investissement pour une seule année (2024), ce dont nous doutons au vu des investissements réalisés ces dernières années et de subventions possibles, nous proposons qu'il le soit sur plusieurs années au moyen d'une autorisation de programme.

Nous regrettons la raideur de la majorité municipale s'arc-boutant sur un budget décidé en petit comité alors qu'il aurait dû faire partie de la discussion dès le début. Erreur de méthode et de conception d'une démocratie participative qui est venu entacher la qualité et l'importance de la démarche engagée.

Les élus de Réinventons Quetigny n'ont pas été entendus cette année, mais il faudra bien, pour donner toute sa valeur à ce projet, tel qu'il a été imaginé et élaboré collectivement, financer d'autres aménagements nécessaires dans les années qui viennent.



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 29

avril 2024

Interview : Le métier de fleuriste

*En ce début de printemps, nous avons rencontré, sur les lieux de leur activité, Mélanie, Cyril et Mélissa, fleuristes à la boutique **Les Fleurs d'Alain**, boulevard du Champ aux Métiers. Ils nous ont parlé avec enthousiasme de leur travail et de ses à-côtés. Voici leurs propos.*

Réinventons Quetigny : Êtes-vous bien les seul-e-s fleuristes de Quetigny (en-dehors, bien sûr, des grandes surfaces qui vendent des fleurs parmi d'autres produits) ?

Cyril : Oui.

Depuis combien de temps ?

Cyril : Onze ans. J'ai pris la succession de mes parents. Ce sont mes parents qui ont ouvert le magasin.

Donc, Alain, c'est...

Cyril : Mon Papa. Mes parents ont créé le magasin, que j'ai repris il y a deux ans.

Est-ce que l'effectif est stable ?

Cyril : Il ne bouge pas, et ne devrait pas évoluer prochainement.

Y a-t-il un facteur « saison », avec des moments où vous recrutez ?

Cyril : Nous ne recrutons pas, mais il y a un facteur « saison », avec des moments où nous avons plus de travail, en fonction de la clientèle.

Alors, quels sont les temps forts, sur une année ?

Cyril : Toutes les fêtes, Noël et le Jour de l'An ; après, le printemps (ça ne va pas tarder), et la Toussaint avec les chrysanthèmes. **Mélanie :** Avec aussi la Saint-Valentin, une grosse fête ; le 1er mars, qui est la fête des grands-mères ; et après, des fêtes tous les quinze jours ou trois semaines à peu près, Pâques, le 1er mai, la fête des mères (une grosse fête, aussi), le 14 juillet.

Cyril : Il y a aussi la fin du Ramadan.

Mélanie : La « journée de la femme », aussi ! À chaque fois, il faut être présent, et faire un peu plus de confection, de bouquets...

J'en conclus que le temps mort, c'est l'été ?

Mélanie : Non, il y a pas mal de mariages...

Cyril : Il n'y a pas vraiment de temps mort, à part la rentrée de septembre, et un peu janvier.

Et cette reprise de printemps, à quoi est-elle due ?

Cyril : C'est beaucoup les plantations, dans les jardins : dipladenia, géranium, toutes les plantes de saison ; aussi du légume, du fraisier, des aromatiques...

Les plantes pour jardin, ça représente quel pourcentage ?

Cyril : On va être moitié-moitié entre la fleur coupée et la plante en général.

Vous vendez aussi des plantes aromatiques ?

Cyril : Oui, du thym, du romarin, de la ciboulette, mais aussi des tomates, de la salade, des courgettes, des poivrons... Bref, tous les légumes et tous les aromatiques.

Vous avez une fermeture annuelle ?

Cyril : Non. On ne ferme jamais. On se relaie au sein de l'équipe.

C'est important pour la clientèle de ne jamais fermer ?

Mélanie : Oui, et puis, si jamais on ferme, même un seul jour, les fleurs, il faut quand même les travailler !

Cyril : Et puis, on est dans une zone de passage ! Si on ferme le magasin, on est tout de suite « mort » ; donc on essaie de s'organiser.

C'est aussi ouvert le dimanche ?

Cyril : Oui, tous les dimanches matin.

Et le lundi matin ?

Cyril : Le lundi après-midi.

Pour quelles raisons ?

Cyril : Le dimanche matin, c'est beaucoup pour les invitations du midi ; et le lundi après-midi, c'est parce que la plupart des fleuristes de Dijon sont fermés, et il peut y avoir des décès ou des obligations imprévues.

Mélanie : De toute façon, on a besoin d'être là pour mettre tout en place pour le mardi : préparer les seaux, ranger la chambre froide, faire le ménage... Le mardi, quand on a l'arrivée des fleurs, tout est cadré ; on n'a plus qu'à prendre les fleurs, les laver et les mettre dans les seaux pour le mardi. Si on ne travaillait pas le lundi, on n'aurait pas la chance d'être aussi efficace le reste de la semaine.

Alors, vous parlez de "lieu de passage". Selon vous, vous avez essentiellement une clientèle quetignoise, ou pas mal de gens qui viennent de plus loin, en profitant de la zone commerciale ?

Cyril : Oui, de toute l'agglomération, à part Chenôve ou d'autres communes excentrées ; mais autrement on a toute sorte de clientèle... Et, au bout de 11 ans, on a encore de nouveaux clients.

Mélanie : On a fidélisé des gens qui viennent d'encore plus loin ; de Beaune, d'Auxonne... Il y a même des Parisiens qui nous appellent régulièrement ! Ils sont habitués à nous, ils nous passent une petite commande...

Et vous livrez, dans ces cas ?

Mélanie : Non, on ne livre pas. Par contre, on fait des achats à distance.

En passant par un service de transmission florale, type Interflora ?

Cyril : Non, c'est individuel, et on livre sur Dijon et l'agglomération ; on ne va pas plus loin.

Autre chose : les deux commerçants que nous avons déjà interviewés se trouvaient Place centrale... Ça vous aurait intéressés de vous y établir ?

Cyril : Non ; il n'y a pas assez de passage... Ici, il y a la possibilité de se garer, et la visibilité.

Mélanie : Et puis, il y a la proximité du crematorium.

Cyril : De toute façon, vu la taille qu'on a en termes de surface, la Place centrale n'aurait pas été adaptée.

Quels sont, à votre avis, vos atouts ?

Mélanie : La superficie du magasin, sa luminosité, la qualité des fleurs, de très bons fournisseurs, du personnel accueillant, du choix, de la diversité, un magasin organisé de façon très pratique, du choix, de nouveaux rayons... On fait de la fleur française et des produits locaux.

Y a-t-il quand même une partie de vos fleurs qui viennent de l'étranger ?

Cyril : Oui, bien sûr. Sur la fleur, on est à peu près à 80 %. Et en saison, printemps, on va être sur 50 % d'étranger. On essaie de beaucoup travailler avec un producteur de Crimolois, pour les géraniums, les œillets d'Inde... et les légumes. Il est à 8 km à vol d'oiseau... Local, local !

Et pour l'étranger, c'est quels pays ?

Cyril : J'ai de l'Espagne, j'ai de l'Italie, et puis Hollande et Belgique...

Pas d'Afrique, donc ?

Cyril : Non. En revanche, on a de l'Équateur.

Il s'agit bien du pays, avec une majuscule ?

Mélanie : Oui. Là aussi, on travaille directement avec un producteur ; c'est important : les fleurs passent un peu moins de temps à la douane, elles arrivent rapidement et directement ici, il n'y a pas d'intermédiaire. Si on a un problème, on le règle directement avec le producteur. Tout ça est une garantie pour la fraîcheur de la fleur.

Vos clients voient cela comme un atout ?

Cyril : Oui, il y en a certains qui demandent, et ceux qui testent savent qu'ils ont leurs fleurs fraîches pendant quinze jours - trois semaines.

Mélanie : Il y en a qui viennent spécialement pour ça... Il y a un Monsieur, par exemple, qui vient spécialement le vendredi, en disant : « je veux des roses Espérance », et il y tient.

Et c'est pour un restaurant, un commerce, par exemple ?

Mélanie : Non, c'est pour sa femme, pour sa famille...

Et les fleurs qui viennent de Hollande, vous êtes sûrs qu'elles viennent de Hollande ?

Cyril : Pas toutes !

Mélanie : Il y en a qui viennent du Kenya, de France...

Cyril : Vous avez beaucoup de producteurs français qui envoient tout en Hollande pour éviter d'avoir une force commerciale ; c'est un grand marché, le plus grand du monde... qui représente dix ou quinze fois le marché aux fleurs de Rungis !

C'est un héritage historique... avec la tulipe hollandaise au XVIIème siècle, et la "bulle financière" qui a éclaté à l'époque ! Mais revenons à notre sujet... Vos clients sont-ils fidèles ?

Cyril : Pas du tout ! (*rires*).

Mélanie : Souvent, ils sont venus une première fois un peu par hasard, parce qu'ils étaient dans la zone commerciale, et puis ils reviennent...

Cyril : Il y en a encore beaucoup qui viennent et sont surpris de ce qu'on est capable d'avoir dans le magasin.

Question un peu plus personnelle : est-ce que vous avez le sentiment que vous gagnez correctement votre vie, par rapport au travail que vous faites ?

Mélanie et Cyril : Oui, c'est correct.

Vous, Monsieur, vous avez repris le commerce de vos parents... mais pour vous, Madame ? Comment devient-on fleuriste ?

Mélanie : Il y a des diplômes. Il en existe deux : le C.A.P., en un an (si on a déjà un diplôme de type bac général) ou deux ans (si ce n'est pas le cas) ; on peut commencer un C.A.P. à quinze ans. Après, on a le B.P., qui lui aussi se fait en deux ans. Et puis après, il existe le B.M. (Brevet de Maîtrise), pour deux ans également ; généralement, on ne va pas jusque-là, mais on peut le faire.

Et si on a le diplôme le plus élevé, qu'est-ce que ça change ?

Mélanie : C'est plus pour la comptabilité, les contrats, dans le domaine de l'entreprise... Et puis, on travaille aussi sur des structures plus ambitieuses, de décors d'arches, de façades, de mariages plus prestigieux, des cérémonies à gros budget...

Quels types de bouquet, de compositions êtes-vous amené-e-s à faire ?

Mélanie : Alors, il y a autant de bouquets que de clients ! Pour un mariage, on aura une jeune qui souhaitera un bouquet traditionnel, roses gypsophiles ; une autre voudra un bouquet qui retombe ; la semaine prochaine, j'ai des Italiens qui vont se marier, et qui veulent des spaghetti dans leur bouquet ! Même en deuil, on est connu pour satisfaire des demandes un peu originales : un prénom écrit avec des roses ; une mamie qui adorait le tricot, pour qui on a incorporé des aiguilles dans le bouquet ; une dame qui aimait beaucoup la nature pour qui on a fait un "paysager" avec de la laine (elle faisait de la couture) ; j'ai déjà introduit dans les compositions une raquette, un gant de boxe, une boule de pétanque, des cartes de tarot... On a travaillé pour des gens du voyage, qui demandent des bouquets très particuliers, avec des anges, des papillons, des princesses... Pour une dame qui adorait le scrabble, au lieu d'écrire « à notre Maman » sur un ruban, j'ai disposé des lettres de scrabble ; c'est pas grand-chose, mais ça touche la famille... On peut faire exactement tout ce qu'on veut avec les fleurs ! C'est pareil pour un anniversaire ou un mariage : on écoute la personne, et on introduit ce qui peut répondre à sa demande. Hier, j'ai fait une composition avec deux artichauts, un épi de blé et puis un soumaintrain, symbolisant la Bourgogne pour des gens qui habitent loin...

C'est le côté créatif du métier, alors...

Mélanie : Il suffit d'écouter les clients, de discuter avec eux, pour trouver le "petit truc" qui fera plaisir ou exprimera justement des sentiments.

Est-ce que vous pensez qu'il y a vingt ans, on aurait fait des compositions aussi originales ?

Mélanie : Alors, je suis assez à l'aise avec les clients, et je ne me gêne pas... Il y a un monsieur qui célébrait ses noces de crêpe ; je suis arrivée avec mes crêpes, le matin, pour faire ma composition... Il était ouvert là-dessus ; on a fait un plateau de crêpes avec des fleurs autour. Il était ravi, sa femme était ravie aussi ! On discute bien, on est ouvert... Je ne dis jamais non !

Ce sont les clients qui apportent le matériel associé aux fleurs, ou c'est vous ?

Mélanie : La plupart du temps, je leur demande de l'apporter. Ça dépend des circonstances. Pour le deuil, c'est plutôt la famille qui apporte.

À propos de deuil, quelles sont les qualités attendues d'une fleuriste face à une famille dans la peine ? Qu'est-ce que ça représente pour vous comme contraintes et comme enjeux pour l'aider à surmonter son deuil ?

Mélanie : Il faut vraiment savoir les accompagner, prendre le temps, être à l'écoute, vraiment ! Il faut qu'à partir du moment où ils ont validé la commande, ils n'aient plus à gérer les aspects matériels et se sentent sûrs d'eux. La commande va être respectée, ils pourront venir la voir avant la cérémonie ; ils doivent être rassurés.

Et arrive-t-il qu'en revenant, ils demandent des changements ?

Mélanie : Ils peuvent le faire, c'est clair... Mais ça n'arrive que très rarement.

Donc, c'est une profession de conseil ?

Cyril : Oui, et beaucoup d'empathie.

Changeons un peu de sujet... Moi, ce qui m'intrigue, c'est la conservation des fleurs. Combien de temps ça se conserve, les fleurs coupées en particulier ?

Cyril : Déjà, il faut acheter au bon endroit, au bon producteur, au bon fournisseur, et puis après, ce sont ces dames qui auront la tâche de les entretenir correctement... Il faut du métier !

Mélanie : Exactement comme pour un restaurant qui va conserver sa viande ou ses légumes. Il faut acheter régulièrement, pas énormément, pour pouvoir gérer en période de fête, en période de temps calme...

Et vous conservez en chambre froide ?

Cyril : Oui, on est un des rares fleuristes à avoir une grosse chambre froide...

Mélanie : On fait énormément la vaisselle pour changer l'eau des vases, nettoyer les vases, recouper les tiges... Selon les cas, certaines ont besoin d'être coupées en biseau, d'autres d'être écrasées ou coupées au sécateur. Ce sont des choses qu'on apprend en CAP ou BT. Chaque fleur est différente, et traitée de façon différente.

Avez-vous des pertes ?

Cyril : Ça dépend des semaines, mais on en a très très peu.

Vous passez vos commandes de fleurs en fonction du calendrier des années précédentes ?

Cyril : Oui, ça dépend des semaines ; il y a des semaines où on a beaucoup de clients, d'autres où ça n'était pas prévu mais où on a peu de clients. Ce n'est pas une science exacte, on s'adapte !

Et jeter des fleurs, pour vous, c'est un traumatisme ?

Cyril : Oui, si on peut en jeter zéro, c'est très bien... C'est par là qu'on a des résultats !

Existe-t-il des modes dans les fleurs ?

Mélanie : Oui, en ce moment on va être dans le français, beaucoup dans le champêtre ; avant, on avait des bouquets très formels.

Cyril : Maintenant, on va arriver sur la pivoine ; ça marche avec les fleurs de saison, tout simplement.

Y-a-t-il des fleurs qui ne sont plus du tout à la mode ?

Mélanie : Oui, mais il y en a qui reviennent, c'est un peu comme les vêtements. Je pense à un saintpaulia, ou une gloxinia, ou des bégonias : on nous les redemande...

Et est-ce partout en France ou en fonction du magasin que des fleurs, selon vous, marchent mieux que d'autres ?

Cyril : Je pense que c'est en fonction du magasin ; après, il y a par exemple les meilleurs ouvriers de France qui travaillent de la très très belle fleur, qu'ils ne vendent pas au même prix que la nôtre bien sûr, mais qui est très belle et sur laquelle ils s'axent. Nous, on est très bons mais très larges en choix, donc on ne peut pas avoir du très très gros et on n'a pas la clientèle pour avoir du très cher.

Comment recrutez-vous vos salarié-e-s ?

Mélanie : Il y a le CFA de la Noue qui n'est pas très loin. Quand ils ont des apprentis qui cherchent un employeur, ils les envoient vers nous ; à l'inverse, si on a besoin d'un apprenti, on va le leur demander. Il y a aussi beaucoup d'apprentis qui viennent d'eux-mêmes déposer un CV et une lettre de motivation. On fait un jour d'essai, deux-trois jours, ça dépend de ce dont eux ou nous ont besoin. On leur demande de passer un peu de temps avec nous, et on voit s'ils sont aptes ou pas... et eux, ils jugent aussi.

[Nous demandons à voir Mélissa, l'apprentie qui est là depuis 6-7 mois.]

Comment êtes-vous arrivée ici ?

Mélissa : Je suis en CAP de fleuriste, je me suis présentée au mois de juin et j'ai commencé le premier août .

Et ça vous a confirmée dans votre choix de métier ?

Mélissa : Oui tout à fait, avant j'avais fait un BTS "Négociation et Digitalisation de la Relation Client", mais je me suis posé des questions sur mon avenir ; en fait, je ne voulais pas faire ça, être en banque ou en assurance... et finalement, je me suis tournée vers un métier de création ; c'est de l'art, ce que j'ai toujours aimé, voilà pourquoi je me suis tournée vers le métier de fleuriste. Au départ, je n'étais pas particulièrement passionnée, mais c'est venu de jour en jour, et je vais me tourner vers un brevet professionnel.

C'est le côté « artistique » qui vous a attirée ?

Mélissa : Oui c'est ça.

Vous pensez un jour ouvrir un magasin ?

Mélissa : J'aimerais bien... Je sais que c'est très dur, mais j'aimerais bien essayer quand même.

Est-ce que vous savez s'il s'ouvre beaucoup de magasins de fleuriste, si beaucoup ferment ?

Cyril : Actuellement, ça ferme plus que ça n'ouvre.

Mélissa : Comme je vais faire un BP, je fais pas mal le tour... et il y en a pas mal qui ferment, surtout au centre ville.

Qu'est-ce que vous appréciez le plus dans ce métier ?

Mélissa : Ce que j'ai appris à aimer, c'est la relation client et le fait de prendre des commandes pour les deuils par exemple... C'est bien d'être aux côtés, émotionnellement, des personnes et de les accompagner. Et, comme j'ai dit, le côté créatif...

Si j'ai bien compris, c'est aussi un métier debout ; vous marchez aussi beaucoup ?

Mélanie : C'est ça ! C'est difficile à dire, mais je sais que les jours de fête, on fait 20 km.

Et au niveau des poids ?

Mélanie : Au niveau des poids, c'est pareil : il y a les vases, il y a beaucoup à porter, c'est très physique.

Avez-vous des scènes un peu pittoresques à nous raconter ?

Mélanie : L'année dernière, il y a une dame qui est venue chercher des jonquilles ; je lui montre, elle me dit : « non, c'est pas des jonquilles »... Eh bien, si ! Elle me dit : « vous n'avez pas grandi à la campagne, vous ne pouvez pas savoir »... On a parfois des anecdotes comme ça, mais il n'empêche qu'on prend beaucoup de plaisir à parler avec les clients ; on rigole beaucoup.

Vous leur apprenez souvent des choses ?

Mélanie : On leur apprend parfois des choses, mais il y a des clients qui ne veulent pas écouter. La semaine dernière par exemple, il y a une personne qui voulait du glaïeul... « Je suis désolée, je n'en ai pas ! la saison, c'est au mois d'août ».

« Comment ça ? Maintenant, on a internet : on peut avoir ce qu'on veut, quand on veut ».

Ben non, pas là ! Ils veulent tout, tout le temps...

Dernièrement, il y a une personne qui demande une pièce de deuil à 200 euros. « Je n'en ai pas, il faut commander ». « Oui, mais là, l'enterrement est dans 5 minutes ! ». Dernièrement, une dame voulait annoncer sa grossesse à ses parents ; elle est venue avec des petites fraises, des petits choux, et m'a demandé de faire un bouquet pour sa maman avec ces choses-là, pour faire passer le message... J'ai trouvé ça super sympa ! Il y a des petites anecdotes comme ça, c'est rigolo !

Pour en revenir à vous, Madame, vous avez des horaires un peu difficiles, comment ça se passe ?

Mélanie : On a des horaires très longs, 9h-19h, même si on a une pause entre midi et deux ; c'est très très long, ça prend toute la journée. On part de chez soi à 8 h 30 et on rentre à 19 h 30. Moi, ça ne me dérange pas, mais je comprends que ça soit difficile pour certaines personnes.

Mais ce n'est pas tous les jours de la semaine ?

Mélanie : Non, on a des jours de repos, comme tout le monde ! Nous, on a la chance d'avoir un week-end par mois, mais dans la convention ce n'est pas obligatoire. On travaille tous les 25 décembre, tous les 1er janvier, tous les 1er mai. Ayant un petit garçon de 5 ans, j'aimerais pouvoir être là le 25 décembre... mais j'adore trop mon travail pour ne pas ne pas être ici ce jour-là.

Quel est votre pire souvenir ?

Cyril : C'est quand le magasin a brûlé, il y a dix ans : une voiture est rentrée dedans, volontairement ; une voiture volée.

Mélanie : Pour moi ça a été un des meilleurs moments parce que l'équipe s'est vraiment soudée et du coup on s'est vraiment relevé ensemble.

Il y avait une raison, ou c'étaient des gens...

Cyril : On ne saura pas, l'enquête n' a rien donné. Le magasin a brûlé entièrement !

Vous avez été correctement couverts par l'assurance ?

Cyril : Oui

Quel est votre meilleur souvenir ?

Mélanie : C'est quand on a reconstruit le magasin ; on a reconstruit quelque chose tous ensemble en s'écoutant les uns les autres... Ça a vraiment fait évoluer le magasin.

Cyril : La cohésion d'équipe...

Mélanie : après, on a plein de souvenirs. C'est une entreprise assez familiale, on est tous... pas vraiment copains, mais assez liés. Quand on fait des super-fêtes ou une bonne Saint-Valentin, après on se détend, on passe des moments agréables, et c'est plein de petits moments comme ça. Nous sommes aussi très soudés, et c'est chouette. Les apprenties, quand elles ont leur examen, c'est un très bon moment aussi. Il y a 4 ans, Anaïs, qui était notre apprentie, a signé un contrat, et maintenant c'est ma collègue ; c'est chouette de la voir évoluer comme ça !

Vous avez du personnel masculin parmi les jeunes ?

Cyril : Il y en a mais c'est rare , on va peut-être en embaucher un comme apprenti pour l'année prochaine. Mais c'est un métier très féminin.

Y a-t-il des anciennes apprenties qui reviennent vous voir ?

Cyril : Oui, il y en a, ce n'est pas tout le monde, mais il y en a 2-3 qui reviennent nous voir. Les deux dernières — avant Mélissa — reviennent nous voir, et une revient tous les 15 jours : elle vient voir son ancienne maître de stage.

Est-ce qu'il y en a qui sont devenues vos concurrentes sur l'agglomération ?

Cyril : Non , elles sont allées ailleurs. Certaines ont changé de branche, mais au final, aucune concurrente !

Aimez-vous ce métier ? Pourquoi ?

Mélanie et Cyril : Pour plein de raisons, pour tout ce qu'on a dit avant, pour les contacts avec les clients, le conseil, pour le côté "création"... J'adore mon job, je ne pourrais pas m'en passer. J'adore le dessin , j'ai fait les beaux-arts, et avec les fleurs je retrouve ce que j'ai connu aux beaux-arts , les différentes matières, les différentes couleurs, les diverses compositions...

Et vous Mélissa, en tant qu'apprentie ?

Mélissa : J'ai appris à aimer le métier et j'ai l'intention de continuer !

En fondant votre entreprise ou en tant que salariée ?

Mélissa : En tant que salariée au début, puis plus tard j'aimerais bien...



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 29

avril 2024

Projet Larrey à Dijon : victoire pour les habitant·e·s !

Pendant un an, à proximité du Port du Canal, à Dijon, les habitant·e·s du tranquille quartier Larrey se sont battus pour préserver un espace arboré de 1 800 m² où le bailleur social Habellis planifiait un projet immobilier.

Entre les rues de Larrey et Clément Marillier, petits immeubles de la fin du XXe s. et maisons individuelles presque centenaires se partagent un espace de densité moyenne, où manquent des espaces de nature pour se rencontrer et discuter.

Deux terrains (au 15 rue de Larrey et au 14 rue Marillier), disposés en équerre, jamais construits, cultivés depuis longtemps comme potagers par un jardinier et comportant des arbres fruitiers, avec deux puits, ont été préemptés il y a quelques années par l'Établissement Public Foncier Local pour satisfaire "une forte demande de logements"... en dépit de la volonté de leur ancienne propriétaire centenaire, Mademoiselle Pic, qui les avait légués aux Apprentis d'Auteuil avec la volonté qu'il reste un jardin.

Cet espace devait être vendu à Habellis, Entreprise Sociale pour l'Habitat (ESH) qui construit, vend, rénove et gère des logements collectifs et individuels en Bourgogne, afin qu'elle y bâtit onze maisonnettes (avec leurs garages), en face, rue Marillier, d'un petit immeuble déjà édifié par la même entreprise. L'association *Bien vivre dans le quartier Larrey* (BVQL), fondée en 2014, s'est opposée à ce projet, refusant une telle artificialisation du sol : le 1er février 2019, elle a déposé un projet de jardin collectif à la Commission de quartier, souhaitant établir durablement sur les deux terrains un verger urbain public, un potager partagé collectif, lieu de rencontre, réserve de biodiversité et îlot de fraîcheur dont tout le monde pourrait bénéficier !



L'association *Bien vivre dans le quartier Larrey* (BVQL), fondée en 2014, s'est opposée à ce projet, refusant une telle artificialisation du sol : Le 1er février 2019, elle a déposé un projet de jardin collectif à la Commission de quartier, souhaitant établir durablement sur les deux terrains un verger urbain public, un potager partagé collectif, lieu de rencontre, réserve de biodiversité et îlot de fraîcheur dont tout le monde pourrait bénéficier !

En janvier 2023, BVQL dépose pour la 3ème fois son projet sur la plateforme *Dessignons Dijon...* et il est retenu ! Mais le 19 avril 2023, un engin de chantier abat un mur pour permettre à une entreprise de débroussailler le terrain, en présence de vigiles ; les riverains se mobilisent aussitôt, et la police intervient. Au bout de deux heures de négociation dans un calme relatif, le débroussaillage est arrêté, et chacun campe depuis sur ses positions.

Le permis de construire a été affiché en octobre 2021. Des recours gracieux, puis contentieux, déposés contre la mairie de Dijon par les riverains, ont été rejetés, et des pétitions (sur internet et sur papier) ont recueilli au total les signatures de plus de mille personnes. Parmi les premiers signataires, les élus de droite Emmanuel Bichot et Laurent Bourguignat ; des militants écologistes, insoumis, ou appartenant à d'autres organisations de gauche, ainsi que des membres de collectifs comme ceux du quartier des Lentillères et des Berges du Suzon sont venus de plus en plus nombreux à la rescousse de cette petite "zone à défendre". L'association BVQL a tenu à mener son action hors de toute pression ou récupération politique, affichant avant tout son bon droit et son souci du bien-être des habitants.

En janvier 2023, BVQL dépose pour la 3ème fois son projet sur la plateforme *Dessignons Dijon...* et il est retenu ! Mais le 19 avril 2023, un engin de chantier abat un mur pour permettre à une entreprise de débroussailler le terrain, en présence de vigiles ; les riverains se mobilisent aussitôt, et la police intervient. Au bout de deux heures de négociation dans un calme relatif, le débroussaillage est arrêté, et chacun campe depuis sur ses positions.



À trois reprises, les habitants ont déposé dans des "Ateliers de quartier" (instance de démocratie participative locale Fontaine-d'Ouche - Faubourg Raines - Larrey - Motte-Giron), un "projet de jardin collectif ouvert aux habitants", qui a été plébiscité par les participants le 16 mai 2023. Mais en dépit de son classement en tête des projets soutenus par la population, le Conseil municipal de Dijon du 19 juin ne l'a pas retenu, François Rebsamen assénant à l'opposition : « On n'intervient pas sur un domaine privé, voilà ; l'affaire est résolue, c'est tout ! ».

L'association BVQL a alors fait valoir que le terrain n'appartenait pas à Habellis, mais à l'Établissement Public Foncier Local, ce que son président Rémi Détang a confirmé en juillet, ajoutant : « L'EPFL avait exercé son droit de préemption pour la Ville de Dijon en 2019 ; les parcelles seront prochainement transférées à Habellis ».

Patricia Guillaumot, présidente de *Bien vivre dans le quartier Larrey*, a donc demandé « le respect de la décision de l'atelier de quartier et le choix des habitants », ajoutant : « Parmi les domaines d'action de l'EPFL, il y a l'habitat et le renouvellement urbain, les activités économiques, les équipements structurants, les déplacements, mais aussi l'environnement et les espaces naturels ; notre projet entre donc complètement dans le cadre de l'action foncière de l'EPFL ».

Dans les onze mois qui ont suivi, face à la municipalité qui a maintenu à trois reprises son refus de reconnaître les demandes des riverains et même demandé l'intervention de l'Institut National d'Archéologie Préventive (préalable à toute construction sur le terrain), les citoyen·ne·s ont maintenu la pression, par exemple en faisant appel au préfet, et ont défendu leur projet de jardin partagé, installé des composteurs, ramassé des fruits et cultivé des légumes dans deux parcelles potagères, veillé à ce que les arbres (marqués pour abattage) ne soient pas coupés, avancé l'idée de futurs projets éducatifs intergénérationnels dans cet espace propice à la biodiversité... avec une grande persévérance, sans vraiment s'attendre à un déblocage de la situation !

Surprise : le 13 mars 2024, Nathalie Koenders, première adjointe au maire de Dijon chargée de la Transition écologique, du Climat et de l'Environnement et de la Santé publique, s'est rendue sur place pour rencontrer Patricia Guillaumot, et lui a annoncé que le maire de Dijon avait décidé de « répondre favorablement à la demande des riverains des rues de Larrey et Marillier de créer un jardin collectif ». La perspective des Municipales dans deux ans a-t-elle joué un rôle ?



Bien vivre dans le quartier Larrey présentera donc à nouveau son projet dans les semaines à venir en demandant une application rapide de la décision du maire, avec bon espoir, cette fois, qu'il soit accepté...

Dimanche 14 avril, un pique-nique de printemps a été organisé sur le jardin, où les participant·e·s à l'action ont pu se réunir pour "déguster, discuter, observer, planter"...

Laissons le dernier mot à Patricia Guillaumot, à qui nous avons demandé son avis :

Les jardins ont été préemptés en 2019 et 2020 environ. Habellis a déposé un permis de construire en nov. 2021 pour 11 "maisons" individuelles et une voie privée (sur 1800m²). Le projet de "Jardin collectif ouvert aux habitants" a été déposé pour la 3ème fois par l'association dans le cadre des Commissions de Quartier (Ateliers de Quartier) début 2023 sur la plateforme Dessinons Dijon.

Il a été voté comme projet prioritaire à une large majorité lors de l'Atelier du 13 mai 2023, mais le Conseil Municipal de juin ne l'a pas retenu en précisant que les terrains n'étaient plus à la ville. Or ils étaient (sont) à l'EPFL et non encore propriété d'HABELLIS.

Les habitants, voisins, se sont mobilisés pour défendre les jardins en avril 2023 puis en février 2024 : empêcher l'abattage des arbres dans le cadre de la préparation du terrain pour l'exécution des travaux.

Nous avons eu connaissance de la décision de l'abandon du projet immobilier par la Mairie lors de la venue de F. Rebsamen dans les jardins le lundi 11 mars.

Tous les voisins, habitants du quartier et des quartiers alentour se réjouissent de cette décision. Nous attendons la mise en œuvre de notre projet avec l'Atelier de Quartier et les services de la mairie (conformément au vote de l'Atelier de Quartier du 13 mai).

Belle histoire, dont on aimerait voir le scénario s'appliquer plus souvent ! Les habitant·e·s du quartier de Larrey sont encore loin d'être sûr·e·s d'avoir voix au chapitre sur l'aménagement du projet... Et nous ne sommes pas dupes : la "démocratie participative" et les luttes citoyennes ont généralement bien du mal à se faire entendre face aux "décideurs" politiques : pour vous en convaincre, nous vous invitons à lire l'article suivant sur les projets immobiliers dans toute la métropole.



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 29

avril 2024

Un pas en avant, deux pas en arrière... ou : quand le Maire de Dijon ignore le changement climatique

Dans un article très bien documenté et publié le 27 mars dans *Dijoncter*, les "Lapines Dijonnaises" reviennent sur la décision prise par François Rebsamen, en majesté, de ne pas construire les 11 maisons mitoyennes et leur voie d'accès dans les 1800 m² de jardin situés à l'angle de la rue de Larrey et de la rue Clément Marillier (quartier Eiffel).

Cette décision évoque celle (prise en 2021) de ne pas construire un petit immeuble de 13 logements bd Thiers, en face du lycée Carnot : il a été remplacé par un mini-square bardé de grilles, à peine visible. Mais aussi celle de renoncer, en 2022, à la construction de 10 maisons rue de l'Île. Les jardins de Larrey, c'étaient 13 maisons. 10+11+13 égalent... 34 logements qui ne seront pas construits, 0,8 ha de terres préservées... c'est ballot !

Et pendant ce temps là...

le Maire, toujours en majesté, s'est montré / se montre intraitable sur :

- la construction avenue de Langres de l'immeuble de 307 logements « Garden State » de l'entrepreneur Guitty en lieu et place des Jardins de l'Engrenage, investi par les habitant·e·s du quartier pour en faire un lieu de loisirs et de jardins réellement partagés ; il achevait ainsi la bétonisation totale des avenues de Langres et du Drapeau (desservies par le tram, donc « pas de dent creuse » !) sans laisser un espace de verdure pour les habitant·e·s.
- le projet « Bruges 2 » (à côté de la Place du 1er mai) : 300 logements sur 5 ha d'espace naturel (il y a des jardins familiaux)
- le projet « jardin des Maraîchers » : 80 logements sur les terres maraîchères des Lentillères préservées depuis plus de 10 ans
- le projet « Berges du Suzon » : 85 logements sur 3 ha d'espaces naturels (inondables)

- le projet « Parc de Montmuzard » : 54 logements en abattant des arbres centenaires. Soit 826 logements construits ou prévus sur des sites naturels au cours de ce mandat.

D'autres espaces sont encore en attente de décisions les concernant, comme le parc à l'angle des rues de Mirande et Jean-Baptiste Baudin.

François Rebsamen, en majesté, écouterait-il la volonté des citoyen·ne·s de préserver ces espaces, de tenir compte des besoins des habitant·e·s qui doivent faire face au changement climatique ? Préserver des zones naturelles pour diminuer l'impact des pics de chaleur est devenu une nécessité absolue. S'il veut montrer que la décision rendue pour les Jardins de Larrey n'est pas seulement une tromperie pour se faire passer pour un "écolo"-démocrate (« puisque c'est la volonté des habitants » dit Mme Koenders sur X à propos de Larrey), M. Rebsamen doit annoncer qu'il renonce à ces projets !

Et les habitant·e·s, elles et eux, n'ont pas dit leur dernier mot !

Or les procès en cours concernant les projets immobiliers de la Ville de Dijon donnent des signes alarmants.

Si le Maire abandonne quelques parcelles ici ou là, il n'a toujours pas renoncé :

- **à poursuivre les Ami.es de l'Engrenage** : déboutée au tribunal en 1ère instance après avoir porté plainte et réclamé 200 000 euros à l'association, la Ville de Dijon, condamnée à verser 1500€ à l'association pour les frais de justice, a fait appel de la décision illico.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne-franche-comte/cote-d-or/dijon/affaire-des-jardins-de-l-engrenage-deboutee-la-ville-de-dijon-devra-verser-1500-euros-a-l-association-2907290.html>

- **au projet Venise 2 (Berges du Suzon)** : 3 recours ont été plaidés ce jeudi 18 avril devant le tribunal administratif, recours à l'initiative de 4 associations. La Ville de Dijon a plaidé contre ces recours.

<https://www.francebleu.fr/infos/environnement/dijon-la-ville-doit-elle-revoir-sa-copie-sur-un-projet-immobilier-1536785>

Nos sources :

<https://dijoncter.info/illusionistes-5400> (où s'expriment les "lapines dijonnaises")

Pour aller plus loin :

Construire autrement c'est possible :

<https://reporterre.net/Resoudre-la-crise-du-logement-sans-artificialiser-les-sols-c-est-possible>

Un article de *UrbAlter* à propos du site de Parvex qui devait être dédié à la construction de logements et accueillerait les réserves du Muséum d'Histoire Naturelle :

<https://dijoncter.info/pour-le-maintien-d-un-projet-de-logements-pour-preserver-4-4ha-de-nature-en-5413>

Voir aussi notre article précédent sur les jardins de Larrey



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 29

avril 2024

Le forum Palestine à Quetigny

Un moment important à Quetigny ce 23 mars : le deuxième Forum citoyen pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens, organisé par le Collectif départemental du même nom.

Après le succès du premier Forum tenu à la Maison-phare de la Fontaine d'Ouche en janvier, il fallait faire au moins aussi bien. Ce fut largement mieux en termes d'affluence : près de 400 participant·e·s (dont de nombreux jeunes) ont réfléchi, dialogué et manifesté leur solidarité avec le peuple palestinien massacré dans la bande de Gaza. Quant au contenu, il a été d'un très haut niveau de qualité.

L'ouverture du Forum par la première adjointe Isabelle Pasteur, représentant le Maire de Quetigny indisponible, a été particulièrement appréciée. Dans la belle salle Mendès-France que la Mairie avait gracieusement mise à la disposition du Collectif, son intervention a témoigné de l'engagement de la commune en faveur de la justice et de la paix, en continuité avec le vœu — voté à l'unanimité — du Conseil municipal et avec le rassemblement de la Place Centrale en novembre dernier.

La première table ronde a réuni :

- **Clothilde MRAFFKO**, journaliste indépendante pour le journal *Le Monde* ; elle a insisté sur l'interdiction absolue, imposée par Israël, pour la presse internationale, d'entrer dans la Bande de Gaza. Journaliste « sans terrain », elle doit donc travailler par téléphone ou par internet, ce qui est peu pratique, déshumanise les rapports, et permet en outre le repérage... et donc le ciblage, avec risque d'assassinat, de ses correspondants, soumis également aux coupures et aux bombardements ; il en résulte une information tronquée, déséquilibrée, désincarnée, au détriment des Palestinien·ne·s.
- **Stéphanie LATTE ABDALLAH**, directrice de recherches au CNRS et à l'EHESS (École des Hautes Études en Sciences Sociales), historienne et politiste, spécialiste du Proche-Orient, a apporté



l'indispensable dimension académique à l'événement ; elle a souligné l'importance de la question des prisonniers « de sécurité » en Palestine occupée qui a sans doute motivé, en partie, l'attaque du 7 octobre, tant ils sont nombreux (entre 5 et 10 000), maltraités, humiliés voire torturés, et détenus, pour plus de la moitié d'entre eux, sans jugement, sous un régime illégal d'exception ; 40 % des hommes palestiniens sont

passés par la prison. Tout acte de politisation est considéré comme un délit terroriste. Politiquement, les forces sont affaiblies, très divisées entre elles et en leur sein.

- Le docteur **Raphaël PITTI** (en visioconférence, remplaçant le Dr ALBARQAWI) a beaucoup ému l'assistance quand il a décrit la situation de chaos total, désespérante de misère et de souffrances ; ce médecin militaire, spécialiste de médecine d'urgence et de catastrophe, revient d'une mission de 16 jours dans les hôpitaux de Khan Younès, Rafah et Gaza qui ont été pour lui des plus durs de ses 30 années d'expérience : les blessures infectées, les amputations à vif, les évacuations impossibles de gens qu'on laisse mourir au sol, l'impuissance, l'exténuation des soignants... Une population déplacée, traitée pire que du bétail, exténuée, errante, dénutrie, vivant dans la rue, sans eau, sans hygiène, harcelée par les drones tournant nuit et jour. Pour lui, Israël est sorti des rails de l'humanité ; des actes forts et des sanctions sont plus qu'urgentes.

Les échanges suivant cette table ronde ont permis l'intervention du public et aux experts de préciser leur point de vue :

- pour Raphaël PITTI, il y a pire que de tuer un homme, c'est lui enlever sa dignité. On peut encore faire bouger les lignes...
- pour C. MRAFFKO, c'est la société gazaouie tout entière qui est détruite, sans espoir ni perspective politique ; l'opération du 7 octobre a été pensée pour faire peur et tuer ; la communauté internationale a trop laissé tomber la question palestinienne pour pouvoir proposer quelque chose aujourd'hui ; la société israélienne reste globalement dans la vengeance génocidaire ; la solution « à deux états » est hypocrite, permettant de ne pas penser la suite.
- pour S. LATTE ABDALLAH, une des clés se trouve aux Etats-Unis. D'ici l'élection de novembre, rien à attendre, et le choix entre le sénile Biden (« Genocide Joe ») et le démagogue Trump est terrible. Le Hamas n'est pas éradiqué et Israël n'est pas prêt à l'autodétermination des Palestiniens. Ce qui s'est vraiment passé le 7 octobre reste à écrire. Les victimes israéliennes sont beaucoup plus nombreuses que les chiffres officiels. Israël n'est pas une démocratie, mais cela reste inaudible en Occident. Les intrications économiques États-Unis / pays arabes sont telles que la question palestinienne ne peut émerger.

La pause, vers 17 heures, permet de se procurer divers produits palestiniens, des tracts d'information sur la campagne BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions) et sur la formation prévue le 25 mai, de nombreux livres et brochures, et aussi de présenter le Collectif local...

À partir de 18 h 30, après une conférence de presse, boudée comme d'habitude par les « grands » médias locaux, place a été laissée à trois membres de la délégation de parlementaires français qui s'est rendue à Gaza début février.

- **Éric COQUEREL**, député LFI – NUPES de Seine St Denis, en a été la cheville ouvrière au niveau parlementaire, tandis que Salah HAMMOURI et Hala Abou HASSIRA, ambassadrice de Palestine en France, ont permis sa réalisation grâce à leurs réseaux respectifs (Urgence Palestine et diplomatie). Visite très symbolique puisqu'aucun représentant officiel n'était entré dans la Bande Gaza depuis le 7 octobre. La rencontre avec l'UNWRA (agence de l'ONU en charge des réfugiés palestiniens) et avec plusieurs médecins et humanitaires permet de penser que la famine est voulue et organisée, qu'il ne s'agit nullement d'en finir avec le Hamas mais plutôt avec le peuple palestinien, et que le génocide est largement commencé, tandis qu'aucune perspective politique n'est avancée.

- **Akli MELLOULI**, sénateur « Les Écologistes » remarque que le mot « Palestien » est nouveau au Sénat ! Le double standard est évident par rapport aux Ukrainiens ou aux Arméniens... La France n'est plus crédible tant elle est suiviste par rapport aux États-Unis. Elle ne livrerait pas d'armes, mais seulement des pièces défensives pour le « dôme de fer » . Le conflit n'est pas une guerre de religion, il n'y a que des intérêts en jeu.



- **Marius ESPOSITO**, attaché parlementaire « Les écologistes », affirme que les murs finissent par tomber sous les coups de la volonté populaire. Face au génocide, on a une épidémie d'indifférence. Nous devons augmenter la pression populaire.

Les échanges et questions ont porté sur :

- Faut-il une puissance armée tierce pour parvenir à la paix ? Qui délogera les colons fanatiques armés ?
- Les droites et extrême droites ont repris le discours du conflit de civilisation entre le bien et le mal sur fond de racisme antimusulman. Il nous faut ébranler les consciences, faire évoluer le rapport de forces. Le Hamas n'est pas Daesh, quelles que soient les horreurs dont il est responsable. Il y a un état colonisateur — qui ira au bout du génocide — et un peuple colonisé.

- Le « terrorisme » et l'antisémitisme sont instrumentalisés. Nous devons relancer le boycott des produits israéliens.
- Il faut voir nos objectifs communs : le droit à l'autodétermination du peuple palestinien, la solidarité internationale ; nous sommes les humanistes universalistes car nous pleurons tous les morts ; n'oublions pas Jérusalem-Est et les chrétiens de Palestine.
- Pourquoi pas de sanctions contre Israël comme contre la Russie ? Et les J.O. ? Va-t-on admettre le drapeau d'Israël à la cérémonie d'ouverture ?
- Pourquoi la Cour pénale internationale ne peut pas entrer à Gaza ? Et les journalistes occidentaux ?
- Il y aura aux J. O. une délégation palestinienne, qu'Éric COQUEREL accueillera dans sa circonscription ; la pression populaire est très forte aux États-Unis et forcera Israël à bouger, d'autant que la situation économique est très mauvaise en Israël comme dans les pays arabes. On est dans le 3ème âge du capitalisme qui nous emmène de nouveau à la catastrophe. Israël est une théocratie avec des plusieurs nationalités. Les Palestiniens ont droit à un État, idée qui ne doit pas être abandonnée au profit de l'égalité des droits.
- Les peuples ne s'opposent pas naturellement entre eux, même quand ils ont des religions différentes, comme les Berbères dont certains étaient musulmans et d'autres Juifs.
- Le bilan carbone à Gaza est catastrophique : 280 000 tonnes de CO2 en 2 mois, l'eau et les sols sont dramatiquement pollués.
- Rabin est un des rares dirigeants d'Israël qui a compris que seule la paix permettrait de garantir la sécurité...



Questions inépuisables devant un auditoire passionné qu'il convenait cependant de... ne pas (trop) épuiser. La fin du Ramadan pour certain·e·s, la faim tout court pour d'autres, fit que tout le monde se retrouva à poursuivre les discussions autour de quelques spécialités traditionnelles judicieusement apportées par des membres du Collectif.

Laissons la parole à une participante pour conclure : « C'est là qu'on s'aperçoit qu'il y a encore beaucoup à apprendre »...



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 29

avril 2024

Le rejet du CETA

Le CETA, accord de libre-échange entre l'Union Européenne et le Canada, est en application provisoire depuis septembre 2017, mais n'a toujours pas été ratifié par la France, comme par 9 autres pays (Belgique, Bulgarie, Chypre, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Pologne et Slovénie). L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi de ratification en 2019 par 266 voix contre 213, mais ce projet de loi n'avait pas été mis à l'ordre du jour du Sénat, faute de majorité.

Le groupe communiste, républicain, citoyen et écologiste – Kanaky a décidé d'insérer ce projet de loi dans sa niche parlementaire du 21 mars et le Sénat a voté contre.

Des bénéfices économiques et environnementaux très contestables

Tout de suite, les partisans du traité ont critiqué ce vote, arguant du fait que de toute façon 95 % du traité est déjà en application provisoire depuis septembre 2017, et qu'il est bénéfique tant pour les échanges économiques que pour l'environnement... Or tout cela est loin d'être conforme à la réalité :

- Les exportations de l'UE vers le Canada n'ont augmenté que de 0,7 % en volume (contre 34 % entre 2012 et 2017, période précédant la mise en application provisoire du traité)
- Les importations de l'UE ont surtout porté sur des combustibles fossiles (y compris le pétrole issu des sables bitumineux), des minéraux, engrais, produits chimiques et plastiques.
- En ce qui concerne les échanges de services, ce sont essentiellement les secteurs des voyages et des transports qui ont augmenté, générant un accroissement des émissions de gaz à effet de serre.
- Enfin, le Canada exerce de plus en plus de pressions sur les normes européennes existantes et leur renforcement prévu par les mécanismes de dialogue et de coopération réglementaire, alors qu'il n'est même pas tenu de respecter intégralement les normes européennes

(exemple : l'alimentation par des farines animales dans l'élevage, interdites en Europe mais autorisées dans les importations canadiennes). Le Canada remet continuellement en question la légitimité des règles européennes visant à garantir que les denrées alimentaires, les animaux et les produits d'origine animale mis sur le marché de l'UE respectent l'obligation d'assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine et animale et de l'environnement.

Règlement des différends entre investisseurs et états très dangereux

La partie du traité qui reste à valider porte surtout sur le règlement des différends entre investisseurs appelé ISDS (Investor-State Dispute Settlement). En cas de désaccord entre un investisseur et un État, des cabinets d'avocats d'affaires sont sollicités par les protagonistes. Ces cabinets d'avocats s'entendent pour nommer des juges « indépendants » (en fait, des avocats d'affaires internationaux) qui traiteront le litige, le plus souvent au détriment des États pour obstruction et gêne au commerce.

En 2015, la Commission européenne a transformé cet ISDS en ICS « Investment Court System » (système judiciaire sur l'investissement) pour faire croire que ce nouvel organisme est indépendant et supposé protéger le droit à réglementer des gouvernements. Or il n'en est rien : il habilite des milliers d'entreprises à contourner les systèmes juridiques nationaux et à poursuivre les gouvernements devant des tribunaux parallèles si des lois et des réglementations limitent leur capacité à réaliser des bénéfices. Cela ouvrirait la voie à l'accaparement de milliards d'argent public par les multinationales. Il restreindrait l'élaboration de politiques souhaitables en matière de protection des individus et de la planète. Enfin, il menace d'enfermer définitivement les pays membres de l'UE dans le régime d'injustices de l'ISDS.

Ces vingt dernières années ont été le théâtre de plaintes d'investisseurs réclamant des milliards de dollars contre des législations et des mesures gouvernementales d'intérêt public ayant prétendument entravé le profit d'entreprises. Sur tous les continents, des lois contre le tabagisme, des interdictions de produits chimiques toxiques, des politiques de lutte contre les discriminations, des mesures pour la stabilité financière, des restrictions à l'encontre de projets miniers polluants ont été contestés, entre autres.

En dépit de quelques progrès (par rapport à l'ISDS) de procédure, un processus de sélection des arbitres amélioré, des règles éthiques plus fortes et la création d'un organe d'appel), ce nouveau système d'ICS est dangereux pour la démocratie, les lois d'intérêt général et les fonds publics.

Après le refus du Sénat de ratifier l'accord, le texte doit repasser devant l'Assemblée Nationale, mais le gouvernement refuse de le mettre à l'agenda, car il n'aura pas de majorité. C'est une fois de plus la marque de son mépris du Parlement et un déni de démocratie. Tant que tous les États n'auront pas ratifié cet accord, il continuera à s'appliquer provisoirement. Le parlement de Chypre a rejeté le projet, ce qui devrait remettre en cause son application provisoire, mais le gouvernement chypriote n'a toujours pas notifié ce rejet à la Commission européenne, ce qui permet à l'accord de continuer de s'appliquer. Certes, cette application provisoire est peu utile pour l'économie européenne et néfaste pour l'environnement, mais tant que le CETA n'est pas ratifié, l'ICS n'est pas applicable, ce qui reste une protection pour la souveraineté.



Honte sur la "forteresse Europe" !

Un monde dangereux

La planète va de plus en plus mal. Le dérèglement climatique, les récoltes insuffisantes aggravant sous-nutrition et malnutrition dans des territoires qui s'étendent, les injustices et les menaces entraînées par la course au profit de multinationales toutes-puissantes, les tensions internationales qui propagent le domaine de la guerre dans diverses régions de la terre, le bellicisme d'un nombre croissant de dirigeants, les privations de libertés pour les populations de multiples pays soumis à des dictatures inhumaines... rendent notre monde de plus en plus instable.

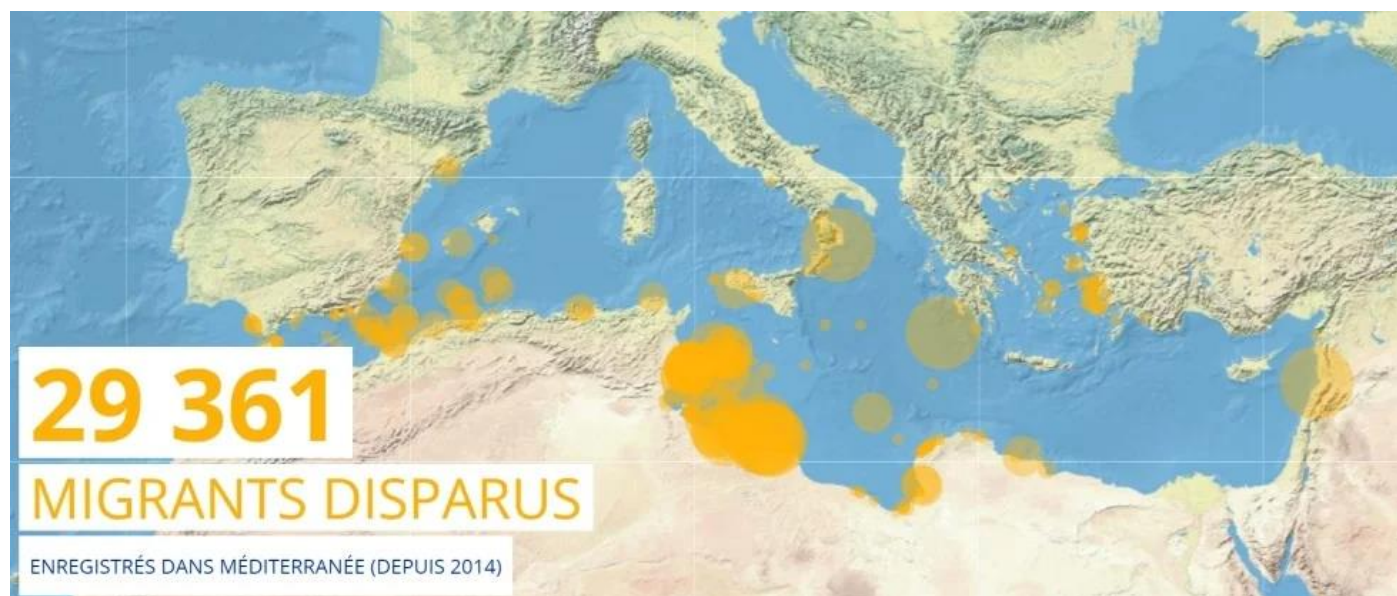
Ces derniers mois, les migrations internationales ont singulièrement augmenté, après un premier "pic" il y a huit ans. Dans quelques États relativement épargnés par la dégradation de la situation économique mondiale et des relations internationales, l'heure est de moins en moins à la solidarité et de plus en plus au repli sur soi.

C'est particulièrement le cas sur la rive nord de la Méditerranée, en Europe. L'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, Frontex, dit avoir enregistré en 2023 la plus forte augmentation d'entrées "irrégulières" dans l'Union européenne depuis 2016 (1,14 million en 2023, contre 1,8 million en 2016).

Un "pacte" très opportuniste

Sur notre continent, les « partis de gouvernement », qui s'écharpent sur bien des sujets, viennent de trouver un terrain d'entente : Ursula von der Leyen a réussi le 10 avril à faire voter par le Parlement européen, après plusieurs années de négociations, le "pacte européen sur l'asile et la migration". Le *Parti Populaire Européen* (droite), les *Socialistes et Démocrates*,

et *Renew* (centristes et libéraux) ont uni leurs voix sur un "compromis" dont se félicite la commissaire européenne aux Affaires intérieures, la Suédoise Ylva Johansson : « Nous pourrons ainsi mieux protéger nos frontières extérieures, mieux protéger aussi les réfugiés et les plus vulnérables, et refouler rapidement ceux qui n'ont pas le droit de rester, avec une solidarité obligatoire entre les États membres ». Bonne nouvelle ? Évidemment non !



Certes, la situation des migrants en Europe n'avait jusqu'à présent rien d'enviable. Le "règlement de Dublin III", qui délègue l'instruction des demandes d'asile aux premiers pays de l'UE dans lesquels arrivent les migrants (Italie, Grèce, Malte, etc.) et y concentrait la plus grande partie de la "pression migratoire", submergeait ces "pays de première ligne" incapables de traiter convenablement les demandes d'asile.

Une "solidarité" plus contrainte entre les États

Le nouveau pacte, un ensemble de dix textes législatifs (neuf règlements et une directive) destinés à établir un équilibre entre le contrôle aux frontières et une solidarité dans l'accueil des réfugiés sur le sol européen, prétend développer une forme de coopération entre gouvernements de l'Union. Les exilés sont censés être désormais répartis entre les différents États membres pour alléger la "charge migratoire" des pays côtiers de la Méditerranée (ce qui hérisse certains de nos partenaires comme la Pologne)...

Mais les relocalisations concernent à peine 10 % des arrivées ! Les pays de l'U.E. qui ne souhaitent pas accueillir de migrants pourront s'acquitter d'une sorte d'amende de 20 000 euros par personne refusée, et les réfugié·e·s iront s'installer ailleurs...

Le pacte prévoit aussi « de nouvelles procédures pour établir rapidement le statut d'une personne à son arrivée ». En clair, les migrants sauront plus rapidement — dans un délai de cinq jours — s'ils peuvent rester en Europe ou doivent repartir, via une procédure de « filtrage » à l'entrée (contrôles d'identité, contrôles sécuritaires et sanitaires, relevés d'empreintes digitales).

Une procédure spéciale à la frontière

Dans les faits, le « pacte » place les arrivant·e·s dans une situation encore plus intenable. Comme le souligne la CIMADE (association de solidarité active avec les migrants, réfugiés et demandeurs d'asile), sa mise en œuvre donnera aux pays de l'U.E. des pouvoirs nouveaux,

contrevenant aux droits de l'Homme :

- celui de détenir *de facto* aux frontières, sans aucune exemption, des familles avec des enfants de tous âges (bafouant ainsi les droits de l'Enfant), pour des durées indéterminées
- celui d'évaluer les demandes d'asile au moyen de procédures de « filtrage » à l'entrée (contrôles d'identités, contrôles sanitaires et sécuritaires, comparaisons d'empreintes digitales par le système *Eurodac* aidant à déterminer l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile) ; ces méthodes bureaucratiques et accélérées ne respectent pas les normes internationales ; elles limitent par exemple à cinq jours le délai pour faire une demande d'asile à la frontière ; après quoi les migrant·e·s pourront être immédiatement refoulé·e·s
- celui de continuer à parquer un nombre accru de demandeurs d'asile dans des "zones frontières", considérées — contre toute évidence — comme ne faisant pas partie de l'U.E. (ex. Lampedusa, Malte ou les îles de la mer Égée), dans des conditions inhumaines (surpeuplement, sous-équipement médical), et ce en vertu d'un principe absurde, la "fiction juridique de non-entrée" consistant à faire comme si une personne n'était pas arrivée sur le sol de l'État, alors qu'elle y est présente physiquement, tant que son cas n'a pas été traité par un officier d'immigration.

Bref, loin de développer la solidarité internationale comme il le prétend, le nouveau texte confirme et même aggrave la volonté de l'U.E. de décourager plus que jamais les migrants.

Une hypocrisie criminelle

Le nouveau texte favorise dans les faits les procédures de refoulement, avec des garanties réduites, plutôt que les solutions d'accueil des migrants.

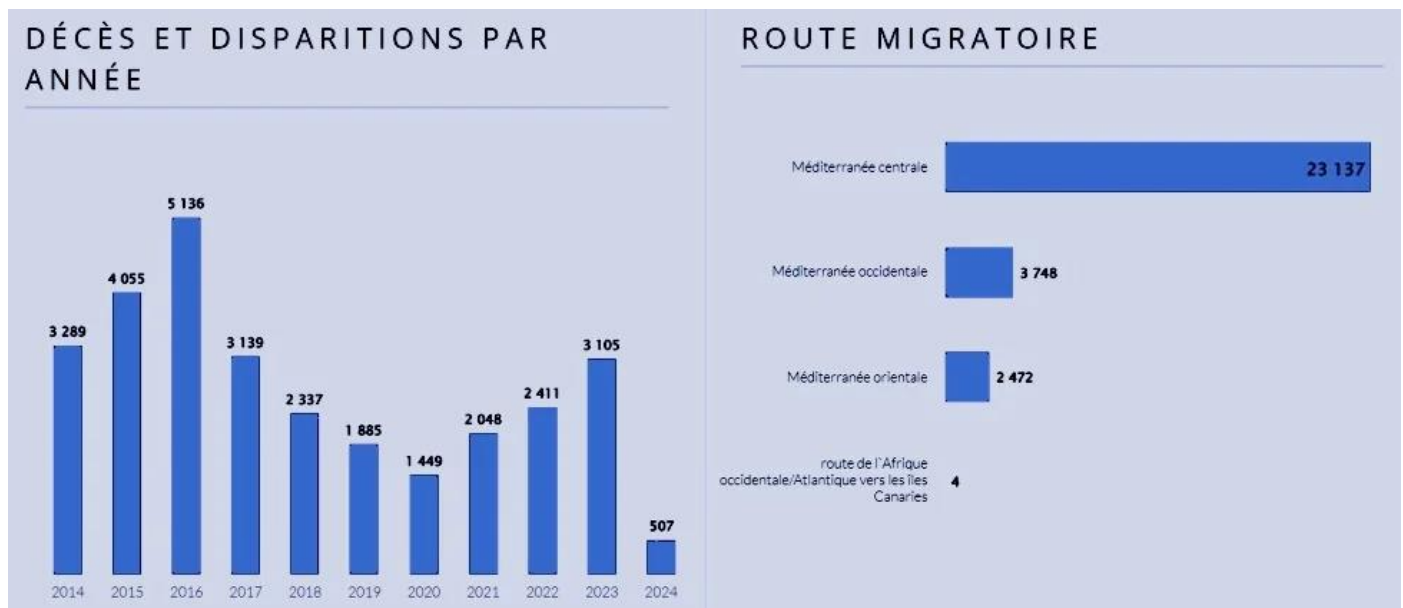
On transfère les demandeur·r·se·s d'asile de façon de plus en plus systématique vers des « pays tiers sûrs » (comme la Turquie), payés par les pays de l'U.E. refusant de les recevoir (comme la Hongrie). Le principe de la « gestion » des arrivant·e·s dans le premier pays d'entrée est maintenu (en dépit des réclamations, par exemple, de l'Italie). Les refus d'accès aux services et à l'asile ne sont pas remis en cause, même pour les personnes sauvées, par exemple, d'un naufrage. Il n'est pas prévu de répartition proportionnelle des demandeur·r·se·s d'asile dans toute l'Europe.

On préfère donner un peu d'argent aux pays d'arrivée pour renforcer leurs frontières plutôt que d'accepter des migrant·e·s sur des territoires où ils pourraient reconstruire leur vie... Dit-on assez que la France a suspendu les accords de Schengen de libre circulation avec l'Italie autour de Vintimille ? Dans le même temps, on criminalise l'action de militant·e·s qui aident les migrant·e·s à franchir les frontières pour leur donner une chance (comme Cédric Herrou, à nouveau interpellé le 24 mars dans les Alpes-Maritimes). Ce sont de tout autres politiques qui devraient être mises en œuvre à l'échelle européenne si on souhaitait combattre le refoulement arbitraire des migrant·e·s !

Une mise en danger des migrants

De nouvelles mesures restrictives comme celles-ci ne peuvent que les contraindre à courir des risques accrus en empruntant des itinéraires de plus en plus dangereux. L'organisation

Internationale pour les Migrations de l'ONU (voir graphique et carte) estime que 30 000 personnes sont mortes en essayant de traverser la mer Méditerranée de l'Afrique du Nord vers l'Europe depuis 2014...



Des libertés publiques bafouées

Par ailleurs, le pacte prévoit un recours toujours plus systématique aux technologies de surveillance à tous les stades des procédures d'immigration et d'asile. Les données personnelles des migrants seront collectées en masse et échangées entre les forces de police de l'Union européenne. Des systèmes d'identification biométriques seront utilisés par les polices pour renforcer le contrôle des migrant·e·s sans papiers et suivre leurs mouvements.

Il est clair que l'accord rend plus difficile les arrivées, qu'il durcit l'accès au statut de réfugié·e, et qu'il laisse une plus grande latitude aux pays récepteurs des flux migratoires pour renvoyer celles et ceux dont ils considèrent qu'ils n'ont pas le droit de rester. Ils peuvent les expédier soit vers leur pays d'origine, soit vers un autre s'ils estiment (à tort ou à raison) qu'il est "sûr"... une décision qui n'émanera pas d'un organisme indépendant ou qui ne sera pas commune à tous les pays de l'Union.

Selon Amnesty international, « ces réformes entraîneront pour les personnes qui fuient le conflit, la persécution ou l'insécurité économique, une diminution de la protection et une majoration du risque de subir des atteintes aux droits humains à l'intérieur de l'Europe — notamment des renvois forcés illégaux et violents, une détention arbitraire et des discriminations lors des opérations policières ».

Toutes ces mesures doivent commencer à s'appliquer dans deux ans. Militons ensemble, avec 161 O.N.G., **contre leur mise en œuvre !**

Nous aurons l'occasion, dans un prochain numéro, d'étudier le cas spécifique des **politiques françaises** menées sur l'immigration



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 29

avril 2024

Toujours l'École !

Nous revenons sur le thème de l'Éducation, déjà traité [dans notre précédent numéro...](#) N'y voyez pas une obsession, mais une volonté d'alerter sur la pente dangereuse empruntée par la nouvelle ministre de façon précipitée (sans la consultation, pourtant obligatoire, du Conseil Supérieur de l'Éducation pour la version définitive du projet), sur l'accélération des attaques contre un service public essentiel, contre une profession méprisée par le pouvoir, et en définitive contre une nouvelle génération d'élèves qui risque fort d'en pâtir toute sa vie !

Le recrutement des profs

La crise de l'accès au métier d'enseignant devient gravissime ; nous avons déjà évoqué les concours de recrutement qui souffrent du manque de candidats. Comment s'en étonner quand le pouvoir d'achat des profs s'érode au fil des décennies, quand les difficultés s'accumulent dans l'exercice du métier, quand un pouvoir à la fois technocratique et néolibéral gère les services publics comme une entreprise ?

Dernière idée géniale : on apprend, alors que le dialogue social sur la réforme de la formation des enseignants est à l'arrêt depuis l'automne, que les concours de recrutement vont passer de "bac + 5" à "bac + 3" ! L'idée est "d'attirer plus de jeunes vers le métier"... Certes, les nouveaux·elles enseignant·e·s n'auront pas terminé leur formation après ces trois ans d'études, mais iels devront passer une grande partie de leur temps « en situation » devant des classes. Le Ministère a trouvé pour les "instituts" formant ces professeurs une dénomination ronflante : les « Écoles normales supérieures du professorat »... Jaurès, Herriot, Blum, Pompidou s'en retournent dans leurs tombes !

Que des jeunes attirés par le métier aient une partie de leurs études rétribuées en échange d'un engagement décennal n'est ni nouveau, ni scandaleux... mais comment ne pas voir dans cette formation raccourcie un pas vers la dépréciation des concours, une déqualification du

professorat, et un moyen de combler artificiellement le fossé créé par des décennies de dévalorisation ?

Dans ce mode de recrutement, on éloigne de plus en plus la formation de nos futurs profs de la filière universitaire, donc de contenus d'enseignement en rapport avec les avancées de la recherche, pour formater davantage les connaissances et la pédagogie en fonction de « maquettes » décidées par la bureaucratie ministérielle.

Les groupes de niveaux

Le « choc des savoirs » est à l'ordre du jour au ministère de l'Éducation : une série d'arrêtés, de décrets et de circulaires préparés par Gabriel Attal ces derniers mois et publiés à la mi-mars sans aucune concertation, radicalement contestés non seulement par les enseignants mais aussi par les chefs d'établissements — qui dénoncent les "pressions" exercées sur eux et le "recours à la communication médiatique au détriment du temps long de la co-construction éducative" — , organise dans le secondaire :

- des groupes de niveaux (euphémisés "groupes de besoins" tant l'expression indigné enseignants et parents),
- une "prépa-seconde" (encore un terme hypocrite et flatteur) pour les élèves qui ont été admis en classe de seconde mais n'ont pas obtenu le Diplôme National du Brevet ; jamais dans l'histoire le brevet n'a ainsi servi à "trier" les élèves pour l'accès au lycée !

La ministre met en avant les prétendus résultats de recherches en sciences de l'éducation pour justifier les groupes de niveaux. En fait, les universitaires qui comparent les systèmes scolaires de différents pays le constatent : regrouper sur de longues périodes les élèves en difficulté d'une part, les élèves bien intégrés de l'autre, les empêche de progresser ensemble dans l'acquisition des capacités et le niveau des connaissances. Les chercheurs démontrent que l'altération de la confiance en soi que provoquent les regroupements par niveaux est inévitable pour les élèves les plus fragiles. Ils notent que les groupes les plus faibles sont, davantage que les autres, entraînés à des tâches répétitives et peu soumis à des exercices d'analyse et de réflexion ; c'est exactement le projet de pédagogie proposé cette année par le ministère dans les groupes de soutien en sixième (fluence, dictée, calcul mental). Enfin, les établissements n'auront-ils pas tendance à affecter les profs les plus qualifié·e·s et les plus expérimenté·e·s aux groupes les plus performants ?

Cette mesure, en plus de menacer la confiance en soi des élèves et de leur imposer une mise en compétition et une pression de la performance constante, aura pour conséquence une vraie ségrégation sociale et sexuée. Les groupes dits "faibles" concentreront les élèves issu·e·s des milieux populaires ainsi que celles et ceux souffrant de troubles de l'apprentissage. Mais cette ségrégation sera également discriminante pour les élèves issu·e·s de l'immigration ou assigné·e·s à leurs origines, qui ont déjà un taux d'accès plus faible aux diplômes que la population globale.

Ces mesures se heurtent, en outre, à de nombreuses contraintes (disponibilité des salles de classe, emplois du temps ingérables, inégale taille des groupes) qui les rendent totalement inopérables dans beaucoup d'établissements.

La réforme du "Choc des savoirs", c'est l'institutionnalisation du tri scolaire — et donc social — dès l'entrée en Sixième selon le niveau des élèves, qui remet en cause soixante ans de démocratisation. La découverte des métiers dès la cinquième prépare une pré-orientation précoce des plus en difficulté à l'issue de la troisième, avec le "Brevet-barrage" qui les conduira dans le cul-de-sac de la classe prépa-seconde et l'apprentissage... La profession est vent debout contre ces réformes, contre le tri social précoce en collège, contre le renoncement à un enseignement ambitieux pour tou·te·s les élèves. Dans la métropole dijonnaise, le [collège Roland Dorgelès de Longvic](#) a été en première ligne, mais la colère gronde partout. Qu'elle ne se traduise à aucun prix par le découragement !

Il existe d'autres moyens pour aider les élèves en difficulté. L'arrêt du long effritement de la dépense intérieure d'éducation pour le secondaire depuis 1998, la revalorisation de la profession (après deux décennies de quasi-gel du point d'indice des fonctionnaires), la réduction des effectifs par classe (en France, les plus élevés dans toute l'Europe), la prise en compte par le Ministère des remontées du "terrain" (chefs d'établissement, personnels, parents d'élèves), d'autres formes de pédagogie différenciée que les groupes pérennes de niveaux/besoins (avec des brassages plus souples et plus fréquents, sous forme de soutien individualisé) seraient des mesures permettant d'assurer un recrutement d'enseignants sans à-coups, de se concentrer sur l'acquisition des connaissances et la construction de futur·e·s citoyen·ne·s épanoui·e·s, de faire travailler la communauté scolaire dans la sérénité... et de rétablir la confiance dans l'École de la République. Tout cela suppose d'autres priorités que celles de la « start-up nation » !

Ukraine : tenir bon !

La situation internationale est inquiétante. Les horreurs perpétrées à Gaza sur l'ordre des dirigeants israéliens mobilisent, à juste titre, les forces des militants de la Paix, et nous agissons autant que nous le pouvons pour mettre fin au massacre des civils palestiniens.

Il ne faudrait pas pour autant que l'Ukraine passe au second plan de nos préoccupations. Après l'élimination criminelle de Navalny et le simulacre d'élection qui a confirmé Poutine au pouvoir à Moscou, le potentat du Kremlin espère pouvoir prendre un avantage décisif en Ukraine (territoire autrefois placé sous domination russe, puis soviétique, et dont le nom russe, Украина, pourrait (fait significatif) être traduit par "marge" ou "périphérie". Pour ce faire, il mobilise de nouvelles troupes sur son vaste territoire, en s'appuyant sur le soutien plus ou moins affiché des régimes chinois ou iranien et en puisant sans compter dans les formidables réserves d'armement dont il dispose. Les soutiens de l'Ukraine faiblissent, les États-Unis en campagne électorale devenant plus parcimonieux en fournitures de moyens militaires — ne parlons pas de l'arrivée possible au pouvoir de Trump qui serait une catastrophe ! — et l'Europe occidentale ayant largement puisé dans ses réserves. Le déséquilibre des forces s'aggrave au détriment de l'Ukraine, en dépit de l'insistance de Zelensky à demander de l'aide.

Les succès ukrainiens ont été impressionnants : face à l'invasion, résistance sur laquelle bien peu auraient parié au début de la guerre ; succès en Mer Noire ; contrôle du ciel ; résilience de la population en dépit des souffrances, et maintien de l'essentiel des positions depuis deux ans... Mais ces acquis sont fragiles, comme l'a prouvé le récent remplacement du chef d'état-major. La « contre-offensive » lancée en juin 2023 a été un échec ; le recrutement de nouvelles troupes est devenu très difficile ; le déséquilibre démographique et militaire entre les deux belligérants se fait sentir de plus en plus cruellement. La guerre prend aujourd'hui deux formes : celle des missiles russes s'abattant sur les civils, et celle des soldats s'enlisant dans les tranchées.

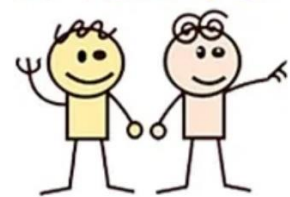
L'Europe, divisée, ne fait globalement pas assez pour soutenir l'Ukraine. Quant à Macron, il joue un jeu très dangereux ! Il a récemment opéré un virage diplomatique face à Poutine. Humilié il y a deux ans, au début de la guerre, par l'autocrate russe (on se souvient de l'épisode de la très longue table blanche, et du néologisme ukrainien « macroner », montrer son inquiétude mais ne rien faire), tout se passe depuis quelques semaines comme s'il voulait prendre la tête des démocraties défendant l'Ukraine, n'hésitant pas à jouer les « gros bras » sur son compte Instagram, tout en suggérant l'envoi de troupes au sol par les pays de l'Union européenne... Certes, il y a déjà des militaires français sur le sol ukrainien, en appui pour permettre l'utilisation des armes livrées (à juste titre) par la France. Mais il y a un pas entre les indispensables livraisons d'équipements ou de munitions et la participation de troupes au sol dans un conflit où seraient ainsi engagées deux puissances nucléaires ! Nos partenaires européens sont loin d'être tous convaincus par ces gesticulations...

La poursuite, et même l'accentuation de l'aide à un pays injustement attaqué est indispensable, par simple humanité et pour préserver la paix du monde ; mais la diplomatie française sera d'autant plus efficace qu'elle sera déterminée et sereine. Il faut poursuivre les livraisons d'armes et convaincre nos partenaires européens de faire de même. Les voltefaces sont dangereuses, la constance sur les principes plus que jamais nécessaire. Nous devons opposer à l'aventurisme poutinien une détermination sans faille, et non un positionnement fluctuant guidé par le souci de la "com". Faute de quoi le pourrissement de la situation finira par se retourner contre nous.



LE COIN DES ENFANTS

Arrêtez vos salades !



À l'heure des *fake news* (terme né en 1999 lors d'une émission télévisée satirique américaine), du flou entre la presse d'information et celle d'opinion, quand dans des médias (financés par qui et pour qui ?) certains prennent leurs désirs pour des réalités et des citrouilles pour des lanternes afin de propager des idéologies simplistes, « clés en main », fondées sur des approximations et des oukases, en évitant, en interdisant l'exercice de l'esprit critique... Zoé se gratte la tête et grommelle sa colère devant l'absence de mise en perspective, de repères, face à des lieux (dieux ?) communs ou des dénis facilement gobés et partagés par beaucoup. Écoutons Étienne Rey : « Un mensonge souvent n'est qu'une vérité qui se trompe de date ».

Refusant de rester sans voix et les pattes croisées, Zoé saisit sa plume pour tester l'exactitude et la fiabilité de nos connaissances

(croyances ?) par un petit questionnaire essentiellement d'ordre historique, lié à l'époque contemporaine, et ce en y mêlant le vrai et le faux... Enfin, il me murmura à l'oreille la phrase riche de savoir(s) attribuée à Nietzsche : « Le diable se cache dans les détails » pour m'aider désormais à ne plus voir les choses par le petit bout de la lorgnette... Vrai ? Faux ?

- A) 2021 : la Terre comptait 7,8 milliards d'habitants ; 5,3 milliards en 1990 ; 1 milliard en 1800.
- B) 2016 : le Brexit obtient 51,9 % des voix, bien moins que le traité de Maastricht en France.
- C) 1991 : la fin de l'apartheid (ségrégation) est votée en Afrique du Sud avant que Nelson Mandela y soit élu président.
- D) 1978 : naissance du premier « bébé-épiprovette » au Royaume-Uni. et remboursement de la pilule contraceptive en France.
- E) 1969 : Neil Armstrong marche sur la tête, pardon, sur la Lune. Le site foulé est la mer de la Sérénité.
- F) 1949 : création de deux Allemagnes - La Chine devient communiste - Création du Traité de l'Atlantique Nord.
- G) 1945 : financé par l'armée américaine, L'ENIAC, le premier ordinateur électronique utilise la base 10.
- H) 1936 : la victoire du Front Populaire aux élections législatives déclenche, selon Simone Weil, les « grèves de l'espoir ».
- I) 1927 : Lindbergh traverse l'Atlantique en emportant par précaution un flacon de pénicilline.
- J) 1915 : $E = mc^2$! Einstein reçoit le prix Nobel de physique pour sa théorie de la relativité générale (1905 : relativité restreinte).
- K) 1909 : Robert Peary, explorateur américain, atteint le premier le pôle Nord.
- L) 1907 : *les Demoiselles d'Avignon* », tableau de Picasso, représente six femmes en partie dénudées.
- M) 1898 : Marie et Pierre Curie découvrent l'élément chimique de numéro atomique 84 et de symbole Po avant l'élément chimique de numéro atomique 88 et de symbole Ra.
- N) 1896 : premiers Jeux Olympiques modernes à Athènes. Premiers J.O. d'hiver en 1924 au Mont Elbert (Colorado).
- O) 1892 : accord militaire secret franco-russe.
- P) 1889 : ce monument parisien, sis 5 avenue Anatole France (7ème) doit son succès à Franck Hornby.
- Q) 1876 : victoire de Tatanka Youtonga (Sitting Bull) à la bataille de Little Bighorn (*petit mouflon*, nom de la rivière).
- R) 1871 : la Commune de Paris, avant Jules Ferry (1882), fait prévaloir une instruction laïque obligatoire et gratuite.
- S) 1867 : Karl Marx fait paraître après 20 ans de travail et de réflexion *Le Capital, éloge de l'économie politique*.
- T) 1864 : Henry Dunant crée La Croix-Rouge française grâce au transport ferroviaire.
- U) 1834 : première voiture à moteur à explosion.
- V) 1822 : Champollion déchiffre la plus ancienne écriture du monde grâce à la pierre de Rosette découverte en Egypte.
- W) 1818 : la reine Victoria d'Angleterre prend le titre d'impératrice des Indes (en France, Louis XVIII interdit sans grand succès la traite négrière).
- X) 1801 : le bistanclaque-pan est un ancêtre de l'ordinateur.
- Y) 1793 : invention du mètre qui remplace les diverses mesures en toises, lieues, pouces, aunes et pieds-du-roi.
- Z) 1789 : la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen fut ratifiée par Louis XVI.

« Je crois qu'on a toujours tort d'essayer d'avoir raison devant des gens qui ont toutes les bonnes raisons de croire qu'ils n'ont pas tort ». Raymond Devos

Fort de cet avis autorisé, Zoé ose, avec franchise et humilité, nous proposer ces réponses, pour ne plus noyer le poisson, s'étant amusé à parcourir L'Histoire du Monde en 500 dates et chronologies, éditions du Sens.

- A) 2021 : VRAI. Mais le taux de natalité mondial diminue depuis 50 ans (2,1 % en 2021).
- B) 2016 : FAUX. En France, en 1992, le « oui » au traité de Maastricht l'emporte avec 51,04 %.
- C) 1991 : VRAI. 11/02/1991 : libération de Mandela - 30/06/1991 : abolition des lois raciales - 27/04/1994 : Mandela élu président.
- D) 1978 : FAUX. Remboursement par la Sécurité Sociale de la pilule contraceptive en 1974 (déjà légalisée en 1967 par la Loi Neuwirth).
- E) 1969 : FAUX. À 7 km de l'endroit prévu, avec 20 secondes de carburant du LEM restant ; il s'agit de la mer de la Tranquillité.
- F) 1949 : VRAI. Et, en France, fondation de la première communauté Emmaüs ; découverte du gisement de pétrole de Lacq.
- G) 1945 : VRAI. Electronic Numerical Integrator And Computer (30 tonnes) pour un laboratoire de recherche en balistique.
- H) 1936 : FAUX. « Indépendamment des revendications, cette grève en elle-même est une joie. Une joie pure » (Simone Weil).
- I) 1927 : FAUX. Fleming découvre par pure sérendipité (hasard + sagacité) la pénicilline en 1928.
- J) 1915 : FAUX. Einstein reçoit le prix Nobel de physique en 1921 pour sa découverte de la loi de l'effet photo-électrique.
- K) 1909 : FAUX. L'explorateur noir Matthew Henson, son second qui ouvrait la voie, y serait arrivé le premier avec 4 Inuit.
- L) 1907 : FAUX. Seulement cinq femmes y figurent, dont une seule nous regarde.
- M) 1898 : VRAI. Ils découvrent le Polonium le 18 juillet 1898 et le Radium le 26 décembre 1898.
- N) 1896 : FAUX. J.O. d'hiver 1924 à Chamonix (1ère compétition multisports internationale des sports d'hiver en Suède : 1901).
- O) 1892 : VRAI ? FAUX ? Chut ! cf. Secret d'État : chose dont la divulgation nuirait aux intérêts généraux (ou des généraux ?).
- P) 1889 : FAUX. Frank Hornby inventa le Meccano (jeu de construction pour ses enfants) 10 ans après la tour Eiffel (dont c'est l'adresse).
- Q) 1876 : VRAI. La bataille se nomme « Custer's Last Stand » ou « The battle of the greasy grass », selon les points de vue.
- R) 1871 : VRAI. Plus de 30 000 morts entre opposants et partisans d'une reddition face à la Prusse et « Le temps des cerises »...
- S) 1867 : FAUX. *Le Capital, critique de l'économie politique*.
- T) 1864 : VRAI. Réunion préparatoire dans le salon du Conseil d'Administration de la Compagnie des chemins de fer Paris-Orléans.

- U) 1834 : FAUX. 1ère voiture électrique : Robert Anderson (1800, pile Volta). 1ère voiture à moteur à explosion : 1885 (Carl Benz).
- V) 1822 : FAUX. 3300 ans avant notre ère, naissance de deux écritures : cunéiforme chez les Sumériens et hiéroglyphique en Egypte.
- W) 1818 : FAUX. Les troupes britanniques affrontent Les Marathes (Nord des Indes). Victoria est impératrice des Indes en 1876.
- X) 1801 : VRAI. Nom donné par les Canuts au métier à tisser Jacquard (métier programmable par cartes perforées).
- Y) 1793 : VRAI. Définition d'alors : la dix-millionième partie d'un arc de méridien compris entre le pôle nord et l'équateur.
- Z) 1789 : VRAI. Le 05 octobre, il ratifie les 17 articles votés par l'Assemblée nationale constituante du 20 au 26 août.

« ERRARE HUMANUM EST, PERSEVERARE DIABOLICUM » *

De mémoire de chat, cette locution latine serait attribuée, d'après toi, à Ménandre , à Sénèque le Rhéteur, à Sénèque le Philosophe, à Euripide, à Saint Jérôme, à Saint Augustin, à Melchior de Polignac, à Saint Bernard de Clairvaux... ?

Ne donne pas immédiatement ta langue à Zoé.

Voici la réponse : ... à tous, mais avec certaines variantes !

* L'erreur est humaine, mais persévérer (dans son erreur) est diabolique.